

# HYDRO ONE LIMITED

## RAPPORT DE GESTION

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes y afférentes (les « états financiers consolidés ») de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Toutes les informations financières paraissant dans le présent rapport de gestion sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La société a préparé le présent rapport de gestion conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. L'information paraissant dans le présent rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 est fondée sur l'information dont dispose la direction au 7 novembre 2018.

### POINTS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET STATISTIQUES

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
Produits	1 606	1 522	5,5 %	4 659	4 551	2,4 %
Achats d'électricité	733	675	8,6 %	2 158	2 213	(2,5) %
Produits, déduction faite des achats d'électricité <sup>1</sup>	873	847	3,1 %	2 501	2 338	7,0 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	271	277	(2,2) %	797	822	(3,0) %
Amortissement	213	209	1,9 %	620	603	2,8 %
Charges de financement	149	114	30,7 %	336	320	5,0 %
Charge d'impôts sur le bénéfice	41	23	78,3 %	115	73	57,5 %
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One</b>	<b>194</b>	<b>219</b>	<b>(11,4) %</b>	<b>616</b>	<b>503</b>	<b>22,5 %</b>
Bénéfice de base par action ordinaire	0,33 \$	0,37 \$	(10,8) %	1,03 \$	0,85 \$	21,2 %
Bénéfice dilué par action ordinaire	0,32 \$	0,37 \$	(13,5) %	1,03 \$	0,84 \$	22,6 %
Bénéfice de base par action ordinaire ajusté non conforme aux PCGR (bénéfice par action ordinaire ajusté) <sup>1</sup>	0,38 \$	0,40 \$	(5,0) %	1,06 \$	0,88 \$	20,5 %
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté <sup>1</sup>	0,38 \$	0,40 \$	(5,0) %	1,06 \$	0,88 \$	20,5 %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	508	442	14,9 %	1 176	1 193	(1,4) %
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) <sup>1</sup>	418	385	8,6 %	1 211	1 177	2,9 %
Investissements en capital	402	380	5,8 %	1 108	1 136	(2,5) %
Actifs mis en service	239	294	(18,7) %	861	859	0,2 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	22 759	20 857	9,1 %	20 841	19 801	5,3 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	6 817	6 226	9,5 %	20 334	19 046	6,8 %
				<b>2018</b>	<b>2017</b>	
Ratio de la dette sur la structure du capital <sup>2</sup>				53,1 %	52,9 %	

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté, des FPAE et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

<sup>2</sup> Le ratio de la dette sur la structure du capital présenté au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017 correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale, les débetures convertibles et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, y compris les actions privilégiées, mais exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle.

### VUE D'ENSEMBLE

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la société, déduction faite des achats d'électricité :

	Transport	Distribution	Autres
Pourcentage du total des produits de la société, déduction faite des achats d'électricité	54 %	45 %	1 %

Au 30 septembre 2018, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante de l'actif total de la société :

	Transport	Distribution	Autres
Pourcentage de l'actif total de la société	52 %	35 %	13 %

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****Bénéfice net**

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le trimestre clos le 30 septembre 2018 s'est établi à 194 millions de dollars, en baisse de 11,4 % ou de 25 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- la hausse des produits tirés du transport et de la distribution attribuable à la consommation d'énergie accrue découlant de conditions météorologiques favorables;
- la baisse des produits tirés du transport attribuable à la date de la décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») relativement à la proposition de tarifs de transport pour 2017-2018, ce qui a entraîné la constatation des revenus depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2017, facteur en partie compensé par l'augmentation des tarifs de transport approuvés par la CEO;
- la diminution des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique en grande partie par les coûts moindres liés à l'acquisition d'Avista Corporation (la « fusion »), les économies découlant du renouvellement du contrat d'impartition des technologies de l'information (« TI »), le recul des coûts des programmes destinés aux clients; facteurs en partie compensés par la hausse des charges de soutien du siège social;
- l'augmentation des charges de financement essentiellement attribuable à la réévaluation des pertes sur le contrat de change à terme conditionnel à la clôture d'une opération et à la hausse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les débentures convertibles émises en août 2017;
- la hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice, qui découle essentiellement d'une combinaison de facteurs, soit la majoration du taux d'imposition effectif annuel estimé pour 2018, laquelle découle d'une hausse du bénéfice prévu, jumelée à une diminution correspondante du taux d'imposition effectif annuel estimé pour 2017 en raison du bénéfice moindre prévu.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 s'est établi à 616 millions de dollars, en hausse de 22,5 %, ou 113 millions de dollars, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- la hausse des produits tirés du transport et de la distribution attribuable à la consommation d'énergie accrue découlant de conditions météorologiques favorables;
- la hausse des produits tirés du transport attribuable à l'augmentation des tarifs de transport approuvés par la CEO;
- la diminution des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique en grande partie par les coûts moindres liés à l'acquisition d'Avista Corporation, les économies découlant du renouvellement du contrat d'impartition des TI, le recul des coûts des programmes destinés aux clients, la réduction des coûts de remise en état après tempête et le calendrier des coûts des programmes de travaux; facteurs en partie compensés par les radiations plus élevées des coûts de projet en raison de la révision des stratégies de remplacement d'actifs et de solutions de rechange non retenues;
- l'augmentation des charges de financement en grande partie attribuable à la hausse des intérêts débiteurs sur les débentures convertibles émises en août 2017 et les billets à court terme, facteur en partie compensé par un gain lié à la réévaluation du contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération et la baisse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme;
- la hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice, qui découle essentiellement d'une combinaison de facteurs, soit la majoration du taux d'imposition effectif annuel estimé pour 2018, laquelle découle d'une hausse du bénéfice prévu, jumelée à une diminution correspondante du taux d'imposition effectif annuel estimé pour 2017 en raison du bénéfice moindre prévu.

**Bénéfice par action ordinaire et bénéfice par action ordinaire ajusté**

Le bénéfice par action ordinaire s'est établi à 0,33 \$ et à 1,03 \$ au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, respectivement, contre 0,37 \$ et 0,85 \$ pour les périodes correspondantes de 2017. Ces changements sont attribuables à la variation du bénéfice net au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, comme il a été précisé plus haut. Le bénéfice par action ordinaire ajusté, qui tient compte du bénéfice et des coûts liés à l'acquisition d'Avista Corporation, y compris les gains et les pertes sur un contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération, s'est chiffré à 0,38 \$ et à 1,06 \$ au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, contre 0,40 \$ et 0,88 \$ pour les périodes correspondantes de 2017. Cette variation est attribuable à l'évolution du bénéfice net au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, comme expliqué ci-dessus, mais exclut l'incidence des éléments liés à l'acquisition d'Avista Corporation. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description du bénéfice par action ordinaire ajusté.

## Produits

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
Transport	493	471	4,7 %	1 344	1 199	12,1 %
Distribution	1 103	1 040	6,1 %	3 284	3 317	(1,0) %
Autres	10	11	(9,1) %	31	35	(11,4) %
<b>Total des produits</b>	<b>1 606</b>	<b>1 522</b>	<b>5,5 %</b>	<b>4 659</b>	<b>4 551</b>	<b>2,4 %</b>
Transport	493	471	4,7 %	1 344	1 199	12,1 %
Distribution, déduction faite des achats d'électricité	370	365	1,4 %	1 126	1 104	2,0 %
Autres	10	11	(9,1) %	31	35	(11,4) %
<b>Total des produits, déduction faite des achats d'électricité</b>	<b>873</b>	<b>847</b>	<b>3,1 %</b>	<b>2 501</b>	<b>2 338</b>	<b>7,0 %</b>
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	22 759	20 857	9,1 %	20 841	19 801	5,3 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	6 817	6 226	9,5 %	20 334	19 046	6,8 %

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport ont augmenté de 4,7 % au cours du trimestre clos le 30 septembre 2018 sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- la hausse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario, qui s'explique en grande partie par les températures favorables observées à l'été 2018;
- l'augmentation du rendement des capitaux propres (« RCP ») autorisé en 2018 pour les activités de transport; facteurs en partie compensés par :
- la baisse des produits attribuable à la date de la décision de la CEO relativement à la proposition de tarifs de transport pour 2017-2018, ce qui a entraîné la constatation des revenus depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2017, facteur en partie compensé par l'augmentation des tarifs de transport approuvés par la CEO pour 2018;
- la diminution des ajustements réglementaires différés.

La hausse de 12,1 % des produits tirés du transport pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- la hausse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario, qui s'explique en grande partie par les températures favorables observées en mai et juin et à l'été 2018;
- la hausse des produits attribuables à l'augmentation des tarifs de transport approuvés par la CEO pour 2018;
- l'augmentation du RCP autorisé en 2018 pour les activités de transport; facteurs en partie compensés par :
- la diminution des ajustements réglementaires différés.

Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, ont progressé de 1,4 % au cours du trimestre clos le 30 septembre 2018, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la consommation d'énergie plus élevée découlant de températures estivales favorables en 2018; facteur en partie compensé par :
- le recul des produits externes en 2018 en grande partie attribuable aux revenus reçus en 2017 pour les efforts de remise en état déployés en Floride après l'ouragan Irma. Ces efforts de remise en état n'ont eu aucune incidence sur le bénéfice net de la société, puisque les coûts connexes ont été constatés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration au cours du troisième trimestre de 2017;
- la diminution des ajustements réglementaires différés.

L'augmentation de 2,0 % des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 découle essentiellement de facteurs semblables à ceux notés plus haut.

**Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration**

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
Transport	95	95	— %	295	296	(0,3) %
Distribution	150	149	0,7 %	435	447	(2,7) %
Autres	26	33	(21,2) %	67	79	(15,2) %
	271	277	(2,2) %	797	822	(3,0) %

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour le trimestre clos le 30 septembre 2018 sont restées stables par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- le produit d'assurance reçu pour le poste de transformation du Conseil national de recherches (« CNR »);
- des coûts moindres en raison du renouvellement du contrat d'impartition des TI;
- le plus fort volume des travaux de gestion de la végétation;
- les radiations plus élevées des coûts de projet en raison de la révision des stratégies de remplacement d'actifs et de solutions de rechange non retenues;
- l'augmentation des charges de soutien du siège social.

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 sont comparables à celles de l'exercice précédent et découlent principalement des facteurs mentionnés plus haut et du ralentissement des travaux de gestion environnementale.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour le trimestre clos le 30 septembre 2018 sont restées stables par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la réduction des coûts de remise en état après tempête en 2018 à la suite des efforts déployés en 2017 en Floride après l'ouragan Irma. Ces efforts de remise en état n'ont eu aucune incidence sur le bénéfice net de la société, puisque les produits connexes ont été constatés dans les produits tirés de la distribution au cours du troisième trimestre de 2017;
- les coûts moindres attribuables aux programmes destinés aux clients, surtout en lien avec le centre d'appels, et le volume réduit de recouvrements et d'enquêtes attribuable au moratoire prolongé sur les débranchements en période hivernale;
- des coûts moindres en raison du renouvellement du contrat des TI impartis;
- l'augmentation des dépenses de gestion de la végétation;
- le plus fort volume d'appels d'urgence;
- l'augmentation des charges de soutien du siège social.

La diminution de 2,7 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la réduction des charges de remise en état après tempête;
- les coûts moindres attribuables aux programmes destinés aux clients, surtout en lien avec le centre d'appels, la baisse de la demande relative au programme d'aide pour les personnes à faible revenu et le volume réduit de recouvrements et d'enquêtes attribuable au moratoire prolongé sur les débranchements en période hivernale;
- des coûts moindres en raison du renouvellement du contrat d'impartition des TI;
- la réduction des créances douteuses; facteurs en partie compensés par :
- la radiation de coûts de projet et de stocks par suite de la révision des stratégies de remplacement d'actifs, de solutions de rechange non retenues et de stocks et technologies obsolètes;
- le plus fort volume d'appels d'urgence.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres

La baisse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 est surtout attribuable au recul des coûts de consultation et de contrats liés à l'acquisition d'Avista Corporation, facteur en partie compensé par l'augmentation des coûts de main-d'œuvre.

**Charges de financement**

La hausse de 35 millions de dollars, ou 30,7 %, des charges de financement pour le trimestre clos le 30 septembre 2018 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- une perte non réalisée comptabilisée au troisième trimestre de 2018 par suite de la réévaluation du contrat de change à terme conditionnel à la fusion d'Avista Corporation;
- la hausse des intérêts débiteurs en lien avec les débentures convertibles émises en août 2017;
- l'augmentation des intérêts débiteurs sur la dette à long terme résultant de la hausse de l'encours de la dette à long terme au troisième trimestre de 2018.

La hausse de 16 millions de dollars, ou 5,0 %, des charges de financement pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- la hausse des intérêts débiteurs en lien avec les débentures convertibles émises en août 2017;
- l'augmentation des intérêts débiteurs sur les billets à court terme attribuable à l'augmentation du taux d'intérêt moyen pondéré et du solde de l'encours des billets à court terme en 2018; facteurs en partie compensés par :
- un gain non réalisé comptabilisé en 2018 par suite de la réévaluation du contrat de change à terme conditionnel à la fusion d'Avista Corporation;
- la baisse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme résultant de la réduction de l'encours de la dette à long terme en 2018.

**Charge d'impôts sur le bénéfice**

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, la charge d'impôts sur le bénéfice s'est établie à 41 millions de dollars et à 115 millions de dollars, respectivement, par rapport à 23 millions de dollars et à 73 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2017. Le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 17,1 % et 15,4 % pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, contre environ 9,3 % et 12,3 % pour les périodes correspondantes de 2017.

Comme le prescrivent les autorités de réglementation, la société recouvre les impôts et doit accumuler sa charge d'impôts sur la base du passif fiscal déterminé sans tenir compte des écarts temporaires éventuellement recouvrables auprès des clients. Le taux d'imposition effectif annuel est estimé chaque période de présentation intermédiaire et peut fluctuer selon la variation du bénéfice annuel prévu à la clôture de chaque période de présentation.

La hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 est principalement attribuable à une combinaison de facteurs, soit la hausse du taux d'imposition effectif annuel estimé pour 2018, laquelle découle d'une hausse du bénéfice prévu jumelée à une diminution correspondante du taux d'imposition effectif annuel estimé pour 2017 en raison du bénéfice moindre prévu.

**Dividendes sur les actions ordinaires**

En 2018, la société a déclaré et versé les dividendes en espèces suivants aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
12 février 2018	13 mars 2018	29 mars 2018	0,22 \$	131
14 mai 2018	12 juin 2018	29 juin 2018	0,23 \$	137
13 août 2018	11 septembre 2018	28 septembre 2018	0,23 \$	137
				405

Après la clôture du troisième trimestre de 2018, la société a déclaré le dividende en espèces suivant aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
7 novembre 2018	11 décembre 2018	31 décembre 2018	0,23 \$	137

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf le bénéfice par action ordinaire)	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016
Produits	1 606	1 477	1 576	1 439	1 522	1 371	1 658	1 614
Achats d'électricité	733	674	751	662	675	649	889	858
Produits, déduction faite des achats d'électricité	873	803	825	777	847	722	769	756
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	194	200	222	155	219	117	167	128
Bénéfice de base par action ordinaire	0,33 \$	0,34 \$	0,37 \$	0,26 \$	0,37 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,22 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire	0,32 \$	0,33 \$	0,37 \$	0,26 \$	0,37 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,21 \$
Bénéfice de base par action ordinaire ajusté <sup>1</sup>	0,38 \$	0,33 \$	0,35 \$	0,29 \$	0,40 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,22 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté <sup>1</sup>	0,38 \$	0,32 \$	0,35 \$	0,28 \$	0,40 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,21 \$

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description du bénéfice par action ordinaire ajusté.

Les variations des produits et du bénéfice net d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché et au calendrier des décisions réglementaires.

## INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

La société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs des réseaux de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité. Pour ce faire, elle fait des investissements de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

## Actifs mis en service

Le tableau ci-dessous présente les actifs de Hydro One mis en service au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017 :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
Transport	112	120	(6,7) %	466	367	27,0 %
Distribution	126	172	(26,7) %	389	482	(19,3) %
Autres	1	2	(50,0) %	6	10	(40,0) %
Total des actifs mis en service	239	294	(18,7) %	861	859	0,2 %

## Actifs de transport mis en service

Les actifs de transport mis en service ont reculé de 8 millions de dollars, ou 6,7 %, au cours du troisième trimestre de 2018, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- le calendrier des actifs mis en service en lien avec les investissements de maintien de postes, notamment les postes de transport Richview, Lakehead et Kirkland Lake, facteur en partie compensé par le poste de transport Beach;
- le volume réduit des remplacements de lignes aériennes et de composantes mis en service;
- le volume réduit de la flotte et des achats de matériel de travail;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois; facteurs en partie compensés par :
- la hausse des achats de pièces de rechange pour les transformateurs;
- le plus fort volume de travaux de remplacement aux installations de transport par suite d'une tempête de vent.

Les actifs de transport mis en service ont progressé de 99 millions de dollars, ou 27,0 %, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, essentiellement en raison des facteurs susmentionnés, ainsi que des facteurs suivants :

- l'achèvement substantiel de l'important projet de développement à la station de transport Clarington; facteur en partie compensé par :
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec les investissements de maintien de postes, notamment aux postes de transport Aylmer et Goderich, au poste de commutation DeCew Falls, au poste de transport Nepean et au poste de commutation Hinchinbrooke; facteur en partie compensé par le poste de transport du CNR et le poste de transport Bruce A;

## HYDRO ONE LIMITED

### RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

- l'achèvement du projet d'optimisation du travail du personnel sur le terrain (Transition vers des appareils mobiles) en juin 2017;
- les investissements cumulatifs dans le cadre des importants projets d'approvisionnement local aux postes de transport Manby et Hawthorne mis en service en 2017.

#### Actifs de distribution mis en service

Les actifs de distribution mis en service ont diminué de 46 millions de dollars, ou 26,7 %, au cours du troisième trimestre de 2018, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- l'achèvement du projet de gestion des interventions en cas de panne (ORMS) au troisième trimestre de 2017;
- le volume réduit de la flotte et des achats de matériel de travail;
- le calendrier des actifs mis en service liés à des projets de renforcement des capacités du système;
- le volume moindre des travaux de remise à neuf de postes de distribution;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois;
- le volume accru d'importants travaux d'investissement de maintien reportés en lien avec les lignes au troisième trimestre de 2017; facteurs en partie compensés par :
- le plus fort volume des travaux de rétablissement d'urgence du courant et de remise en état après tempête.

Les actifs de distribution mis en service ont reculé de 93 millions de dollars, ou 19,3 %, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, essentiellement en raison des facteurs susmentionnés, ainsi que des facteurs suivants :

- l'achèvement du projet « Transition vers des appareils mobiles » en juin 2017;
- l'achèvement d'un centre d'exploitation à Bolton en février 2017; facteurs en partie compensés par :
- l'augmentation des investissements liés aux projets de maintien des compteurs mis en service;
- les investissements cumulatifs mis en service dans le cadre du projet de migration vers l'approvisionnement sur demande visant à moderniser le processus d'approvisionnement de la société;
- l'achèvement du projet de refonte de la facturation, qui a nécessité des investissements à l'égard de l'amélioration des applications et la mise à jour des logiciels.

#### **Investissements en capital**

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017 :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
<b>Transport</b>						
Maintien	221	189	16,9 %	587	548	7,1 %
Développement	30	32	(6,3) %	77	108	(28,7) %
Autres	10	19	(47,4) %	29	45	(35,6) %
	261	240	8,8 %	693	701	(1,1) %
<b>Distribution</b>						
Maintien	72	63	14,3 %	232	215	7,9 %
Développement	59	53	11,3 %	153	162	(5,6) %
Autres	7	22	(68,2) %	24	50	(52,0) %
	138	138	— %	409	427	(4,2) %
<b>Autres</b>	3	2	50,0 %	6	8	(25,0) %
<b>Total des investissements en capital</b>	402	380	5,8 %	1 108	1 136	(2,5) %

#### Investissements en capital liés au transport

Les investissements en capital liés au transport ont augmenté de 21 millions de dollars, ou 8,8 %, pendant le troisième trimestre de 2018. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- la hausse du volume des travaux réalisés à la demande des clients en raison de défaillances du matériel;
- le volume accru des réparations et des remplacements de lignes aériennes;
- le calendrier des activités des importants projets de développement, notamment le projet de renforcement Niagara et le projet d'interconnexion du lac Supérieur, ainsi que les travaux effectués aux postes de transport Brant, Holland et Clarington;
- le volume accru de travaux de conformité aux normes de protection des infrastructures critiques (cybersécurité) de la North American Electric Reliability Corporation (NERC);

- le plus fort volume de mises à jour et d'améliorations informatiques, qui s'explique surtout par le projet de centres de données sur nuage privé visant à moderniser l'infrastructure informatique de Hydro One; facteurs en partie compensés par :
- le volume moindre des réfections et des remplacements de postes de transport;
- la réduction des dépenses liées aux travaux de raccordement des clients en raison de l'achèvement en 2017 des travaux au poste de transport Leamington; facteur en partie compensé par le calendrier des travaux au centre de transport Enfield;
- le recul des investissements dans la flotte et les achats de matériel de travail par suite de la standardisation de la flotte et de l'examen des caractéristiques techniques des actifs.

Les investissements en capital liés au transport ont reculé de 8 millions de dollars, ou 1,1 %, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, essentiellement en raison des facteurs susmentionnés, ainsi que des facteurs suivants :

- la réduction des dépenses liées aux travaux de raccordement des clients en raison de la hausse des apports de capital versés par les clients;
- le calendrier des travaux au poste de transport Hawthorn;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois;
- l'achèvement du projet de transition vers des appareils mobiles au deuxième trimestre de 2017; facteurs en partie compensés par :
- la hausse des achats de pièces de rechange pour les transformateurs.

#### Investissements en capital liés à la distribution

Les investissements en capital liés à la distribution pour le trimestre clos le 30 septembre 2018 sont comparables à ceux de l'exercice précédent, et sont principalement attribuables aux facteurs suivants :

- le recul des investissements dans la flotte et les achats de matériel de travail par suite de la standardisation de la flotte et de l'examen des caractéristiques techniques des actifs;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois;
- le ralentissement des travaux se rapportant aux travaux de réfection et de remplacement des lignes et des postes de transport;
- le volume plus élevé des travaux de rétablissement d'urgence du courant et de remise en état après tempête en raison des nombreuses tempêtes en 2018;
- le plus fort volume de mises à jour et d'améliorations informatiques, qui s'explique surtout par le projet de centres de données sur nuage privé visant à moderniser l'infrastructure informatique de Hydro One.

Les investissements en capital liés à la distribution ont reculé de 18 millions de dollars, ou 4,2 %, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, essentiellement en raison des facteurs notés plus haut, mais aussi des facteurs suivants :

- la réduction des dépenses en lien avec l'infrastructure du réseau de distribution de pointe;
- l'achèvement du projet de transition vers des appareils mobiles au deuxième trimestre de 2017;
- la réduction des dépenses en lien avec les nouveaux raccordements et les mises à niveau.

#### **Projets importants d'investissements en capital liés au transport**

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 30 septembre 2018 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue (année)	Coût estimatif (millions de dollars)	Coûts en capital jusqu'à maintenant
<b>Projets de développement</b>					
Renforcement du réseau de transport du comté d'Essex	Région de Windsor-Essex Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne et nouveau poste de transport	2018	55 <sup>1</sup>	54
Poste de transport Clarington	Région d'Oshawa Sud-ouest de l'Ontario	Nouveau poste de transport	2018	240 <sup>1</sup>	235
Projet de renforcement Niagara	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2019	130	114
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	Nord de l'Ontario	Nouveau raccordement et expansion de poste	2021	157	12
Ligne de transport Northwest Bulk	Thunder Bay-Atikokan Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2024	350	1

**HYDRO ONE LIMITED**  
**RAPPORT DE GESTION (suite)**  
**Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017**

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue	Coût estimatif	Coûts en capital jusqu'à maintenant
<b>Projets d'investissements de maintien</b>					
Poste de transport Richview, remplacement des disjoncteurs	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2019	104	96
Poste de transport Bruce A	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2020	138	119
Poste de transport Beck 2, remplacement des disjoncteurs	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2022	114	61
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-est de l'Ontario	Maintien du poste	2023	98	56

<sup>1</sup> Des parties importantes des projets de renforcement du réseau de transport du comté d'Essex et du poste de transport Clarington ont été achevées et mises en service. Des travaux sur certaines parties secondaires de ces projets se poursuivront au deuxième semestre de 2018.

**Investissements en capital futurs**

Le tableau qui suit résume les investissements en capital estimatifs de Hydro One pour les exercices 2018 à 2022. Les estimations de la société sont fondées sur les attentes de la direction quant au montant des dépenses en immobilisations qui seront requises pour fournir des services de transport et de distribution efficaces, fiables et générateurs de valeur pour les clients, conformément au cadre de réglementation renouvelé (Renewed Regulatory Framework) de la CEO. Les estimations des investissements en capital liés au transport pour 2019 diffèrent de celles fournies à l'exercice précédent, et représentent une baisse de 158 millions de dollars pour tenir compte de la récente demande relative aux tarifs de transport pour 2019, d'une durée de un an et basée sur l'inflation, de Hydro One. Ces projections et le calendrier des dépenses 2020-2022 sont assujettis à l'approbation de la CEO.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2018 à 2022, par secteur d'activité :

<i>(en millions de dollars)</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Transport	1 010	1 059	1 278	1 486	1 404
Distribution	641	751	715	719	805
Autres	9	8	6	9	8
<b>Total des investissements en capital</b>	<b>1 660</b>	<b>1 818</b>	<b>1 999</b>	<b>2 214</b>	<b>2 217</b>

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2018 à 2022, par catégorie :

<i>(en millions de dollars)</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Maintien	1 103	1 040	1 328	1 547	1 608
Développement	340	523	487	490	430
Autres <sup>1</sup>	217	255	184	177	179
<b>Total des investissements en capital</b>	<b>1 660</b>	<b>1 818</b>	<b>1 999</b>	<b>2 214</b>	<b>2 217</b>

<sup>1</sup> Les autres investissements en capital se rapportent à des projets spéciaux, comme les projets liés aux TI.

**SOMMAIRE DES SOURCES ET DES AFFECTATIONS DE LIQUIDITÉS**

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Rentrées liées aux activités d'exploitation	508	442	1 176	1 193
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	(746)	529	487	506
Sorties liées aux activités d'investissement	(394)	(382)	(1 075)	(1 127)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(632)</b>	<b>589</b>	<b>588</b>	<b>572</b>

**Rentrées liées aux activités d'exploitation**

Au troisième trimestre de 2018, les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 66 millions de dollars par rapport au troisième trimestre de 2017 en raison de divers facteurs, notamment la hausse du bénéfice en trésorerie et la variation favorable des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation.

À la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, les rentrées liées aux activités d'exploitation ont diminué de 17 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2017 en raison de divers facteurs, notamment un meilleur recouvrement des débiteurs en 2017, qui se sont stabilisés en 2018, et le règlement de certains comptes d'écart et de report réglementaires en 2018, facteurs en partie compensés par la hausse du bénéfice en trésorerie en 2018.

**Rentrées liées aux activités de financement**Sources de liquidités

- Pendant la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, la société a émis, entièrement au deuxième trimestre, des titres d'emprunt à long terme d'une valeur de 1 400 millions de dollars, comparativement à aucun titre d'emprunt à long terme pour l'exercice précédent.
- Au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, la société a reçu des produits de 445 millions de dollars et de 2 987 millions de dollars, respectivement, liés à l'émission de billets à court terme, comparativement à des produits de 1 232 millions de dollars et de 2 810 millions de dollars reçus aux périodes correspondantes de 2017.
- Au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, la société a émis des débetures convertibles d'une valeur de 513 millions de dollars, avant les frais de financement de 27 millions de dollars, alors qu'aucune débenture convertible n'a été émise en 2018.

Affectations des liquidités

- Les dividendes versés au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 ont totalisé 141 millions de dollars et 418 millions de dollars, respectivement; ceux versés aux périodes correspondantes de l'exercice précédent s'étaient chiffrés à 135 millions de dollars et à 400 millions de dollars, respectivement.
- Au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, la société a remboursé des billets à court terme de 1 049 millions de dollars et de 3 469 millions de dollars, respectivement, comparativement à un remboursement de 1 053 millions de dollars et de 2 385 millions de dollars aux périodes correspondantes de 2017.

**Sorties liées aux activités d'investissement**Affectations des liquidités

- Les dépenses en immobilisations ont augmenté de 13 millions de dollars au troisième trimestre de 2018 et baissé de 45 millions de dollars depuis le début de l'exercice 2018, surtout en raison du volume des projets d'investissements en capital et de leur calendrier.

**LIQUIDITÉS ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT**

Les liquidités à court terme proviennent des fonds provenant des activités d'exploitation, du programme de papier commercial de Hydro One Inc. et des facilités de crédit bancaire consolidées de la société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One Inc. est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 1,5 milliard de dollars. Au 30 septembre 2018, l'encours du papier commercial de Hydro One Inc. se chiffrait à 444 millions de dollars, comparativement à 926 millions de dollars au 31 décembre 2017. En outre, la société dispose de facilités de crédit bancaire renouvelables (les « facilités de crédit d'exploitation ») totalisant 2 550 millions de dollars qui arrivent à échéance en 2021 et en 2022; aucun montant n'avait été prélevé au 30 septembre 2018 ou au 31 décembre 2017. La société peut utiliser ces facilités de crédit aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Les liquidités à court terme prévues par le programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation prévues devraient suffire à financer les besoins normaux de la société en matière d'exploitation.

Au 30 septembre 2018, l'encours de la dette à long terme de la société, d'un montant en capital de 11 468 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 11 323 millions de dollars émis par Hydro One Inc. et des titres d'emprunt à long terme d'un montant en capital de 145 millions de dollars détenus par Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM »). La majeure partie de la dette à long terme émise par Hydro One Inc. l'a été dans le cadre de son programme de billets à moyen terme. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme de billets à moyen terme en vigueur déposé en mars 2018 s'élève à 4,0 milliards de dollars. Au 30 septembre 2018, il restait 2,6 milliards de dollars disponibles pour émission jusqu'en avril 2020. La dette à long terme est composée de billets et de débetures arrivant à échéance entre 2018 et 2064 et au 30 septembre 2018, la durée moyenne pondérée à courir jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 15,5 ans et leur taux d'intérêt nominal pondéré, de 4,1 %.

Le 18 juin 2018, Hydro One a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base universel ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada afin de remplacer le prospectus de base universel venu à échéance le 30 avril 2018. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 4,0 milliards de dollars pendant la période de 25 mois prenant fin le 18 juillet 2020. Hydro One a déposé le prospectus de base universel afin de disposer d'une marge de manœuvre financière à l'avenir. Hydro One Holdings Limited, filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, s'attend à déposer un prospectus de base simplifié auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis afin de financer une partie du prix d'achat en espèces de la fusion.

### **Facilités de crédit d'acquisition**

Aux fins du financement provisoire de l'acquisition imminente d'Avista Corporation, la société a conclu en juin 2018 une facilité de crédit-relais non renouvelable (titres de capitaux propres) de 1,0 milliard de dollars ainsi qu'une facilité de crédit-relais non renouvelable (titres d'emprunt) de 2,6 milliards de dollars américains (les « facilités de crédit d'acquisition »). La facilité de crédit-relais (titres de capitaux propres) vient à échéance 90 jours après la date du prélèvement, et, dans tous les cas, au plus tard le 30 juin 2019, alors que la facilité de crédit-relais (titres d'emprunt) est en vigueur jusqu'au 31 mars 2019 et vient à échéance un an après la date du décaissement. Au 30 septembre 2018, aucune somme n'avait été prélevée sur les facilités de crédit d'acquisition.

Hydro One est tenue d'effectuer des paiements par anticipation relativement aux facilités de crédit d'acquisition d'un montant égal au produit net en espèces tiré de placements d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, d'obligations ou d'autres titres d'emprunt, y compris le produit net tiré de l'émission finale des débetures convertibles émises en août 2017, et de toute vente d'actifs hors du cours normal des activités réalisée par Hydro One et ses filiales, sous réserve de certaines exceptions. Tout paiement par anticipation aux termes des facilités de crédit d'acquisition ne peut être emprunté de nouveau. Les conventions des facilités de crédit d'acquisition contiennent des déclarations et garanties d'usage ainsi que des clauses restrictives positives et négatives applicables à Hydro One, lesquelles sont conformes à celles des facilités de crédit d'exploitation de Hydro One. Si la clôture de la fusion ne se matérialise pas, ces ententes seront annulées.

Pour atténuer le risque de change lié à la composante du prix d'acquisition d'Avista Corporation financé par l'émission des débetures convertibles, la société a conclu, en octobre 2017, un contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération, qui prévoit la conversion d'un montant de 1,4 milliard de dollars canadiens en dollars américains. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, un gain lié à la juste valeur non réalisé de 25 millions de dollars a été comptabilisé en lien avec ce contrat, contre une perte liée à la juste valeur non réalisée de 3 millions de dollars comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Au 30 septembre 2018, l'actif dérivé correspondant s'établissait à 22 millions de dollars, contre un passif dérivé de 3 millions de dollars au 31 décembre 2017.

Hydro One entend financer le prix d'achat en espèces de la fusion et les frais liés à la fusion à la clôture de la fusion au moyen d'une combinaison de certains ou de la totalité des éléments suivants : i) le produit net tiré du premier versement issu de la vente en août 2017 de débetures convertibles à 4,00 % d'un capital global de 1,54 milliard de dollars, représentées par des reçus de versement; ii) le produit net tiré de placements subséquents d'obligations ou d'autres titres d'emprunt; iii) les sommes prélevées sur la facilité de crédit d'exploitation existante de la société de 250 millions de dollars; iv) les sommes prélevées sur la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres de capitaux propres) de 1 milliard de dollars; v) les sommes prélevées sur la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres d'emprunt) de 2,6 milliards de dollars américains; vi) le produit net tiré de tout placement de titres visé par le prospectus de base universel de la société; et vii) les fonds en caisse existants et d'autres sources à la disposition de la société.

### **Conformité**

Au 30 septembre 2018, la société se conformait à toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à l'encours des emprunts et des facilités de crédit.

### **Notation**

Par suite de l'annonce de la transaction relative à Avista Corporation le 19 juillet 2017, diverses agences de notation ont entrepris un examen des notes de crédit de la société et de Hydro One Inc. Ces agences de notation peuvent prendre diverses mesures, positives ou négatives. La société ne peut pas prévoir les mesures que les agences de notation pourraient prendre à l'avenir. L'impossibilité pour la société de maintenir ses notes de crédit actuelles pourrait avoir une incidence négative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et un abaissement des notes de crédit pourrait restreindre la capacité de la société à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et augmenter le coût de la dette.

Le 20 juin 2018, Moody's Investors Service (« Moody's ») a révisé à la baisse la note de la dette à long terme de Hydro One Inc., la faisant passer de « A3 » à « Baa1 », et a révisé ses perspectives sur Hydro One Inc., les faisant passer de « stables » à « négatives ». De plus, Moody's a maintenu la note « Préférentiel-2 » de la dette à court terme de Hydro One Inc. Moody's ne prévoit plus, dans son analyse du crédit de Hydro One Inc., que la Province de l'Ontario (la « Province ») fournira un soutien extraordinaire à la société, ce qui a mené à l'abaissement de la note.

## HYDRO ONE LIMITED

### RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

Le 15 juin 2018, S&P Global Ratings (« S&P ») a placé la société et Hydro One Inc. sous surveillance avec perception négative, laissant présager l'abaissement d'un cran de la note des deux sociétés en raison de l'acquisition d'Avista Corporation. La mise à jour de S&P publiée le 18 juillet 2018 a maintenu la surveillance avec perception négative, indiquant que l'abaissement d'un cran de la note de crédit d'émetteur de la société et de Hydro One Inc. établie à « A » était toujours probable en raison de l'acquisition d'Avista Corporation, mais aussi que la structure de gouvernance de la société pourrait entraîner une décote supplémentaire si S&P en venait à conclure que le récent départ du chef de la direction de la société et le remplacement du conseil d'administration de la société (le « conseil d'administration ») avaient une incidence défavorable sur la capacité de la direction à prendre des décisions et ne sont pas dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Pour en savoir plus, se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction de Hydro One ».

Le 13 septembre 2018, S&P a abaissé la note de crédit d'émetteur de la société, la faisant passer de « A » à « A- ». À la même date, S&P a également abaissé d'un cran la note de l'émission des titres d'emprunt de premier rang non garantis de Hydro One Inc., la faisant passer de « A » à « A- », de même que celle du programme de papier commercial de Hydro One Inc., qui est passée de « A-1 (moyen) » à « A-1 (bas) » sur l'échelle canadienne nationale. Depuis le 15 juin 2018, toutes les notes sont demeurées sous surveillance avec perception négative. L'abaissement d'un cran est attribuable à la réévaluation par S&P de la structure de gestion et de gouvernance de Hydro One, qui a été fragilisée lorsque la Province a décidé d'user de son influence pour modifier le cadre de rémunération de la société au moyen de lois, ce qui a pu promouvoir les intérêts et priorités d'un propriétaire aux dépens de ceux des autres parties prenantes.

Les tableaux qui suivent présentent les notes de crédit de la société et de Hydro One Inc. au 30 septembre 2018 :

#### Hydro One

Agence de notation	Note de crédit
S&P	A-

#### Hydro One Inc.

Agence de notation	Dettes à court terme	Dettes à long terme
DBRS Limited	R-1 (bas)	A (élevé)
Moody's	Préférentiel-2	Baa1
S&P	A-1 (bas)	A-

## AUTRES OBLIGATIONS

### Arrangements hors bilan

Il n'y a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou qui sont susceptibles d'avoir, une incidence importante aujourd'hui ou dans l'avenir sur la situation financière de la société, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou charges, ses résultats d'exploitation, sa situation de trésorerie, ses dépenses en immobilisations ou ses sources de financement.

**HYDRO ONE LIMITED**  
**RAPPORT DE GESTION (suite)**  
**Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017**

**Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux**

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

30 septembre 2018 (en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Obligations contractuelles</b> (échéances annuelles)					
Dette à long terme – Remboursements de capital	11 468	981	1 956	736	7 795
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	8 329	459	858	776	6 236
Débetures convertibles – Remboursements de capital <sup>1</sup>	513	—	—	—	513
Débetures convertibles – Paiements d'intérêts	554	62	123	123	246
Billets à court terme à payer	444	444	—	—	—
Cotisations au régime de retraite <sup>2</sup>	159	66	93	—	—
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	197	30	64	61	42
Conventions d'impartition	271	124	138	5	4
Engagements découlant de contrats de location-exploitation	31	9	16	3	3
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	41	14	23	3	1
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>22 007</b>	<b>2 189</b>	<b>3 271</b>	<b>1 707</b>	<b>14 840</b>
<b>Autres engagements commerciaux</b> (selon l'année d'échéance)					
Facilités de crédit d'exploitation <sup>3</sup>	2 550	—	—	2 550	—
Lettres de crédit <sup>4</sup>	167	162	5	—	—
Garanties <sup>5</sup>	325	325	—	—	—
<b>Total des autres engagements commerciaux</b>	<b>3 042</b>	<b>487</b>	<b>5</b>	<b>2 550</b>	<b>—</b>

<sup>1</sup> La société s'attend à ce que les débetures convertibles soient converties en actions ordinaires à la clôture de l'acquisition d'Avista Corporation.

<sup>2</sup> Les cotisations à la caisse de retraite de Hydro One sont généralement versées avec un décalage de 1 mois. Les cotisations de retraite minimales pour 2018, 2019 et 2020 sont fondées sur une évaluation actuarielle établie au 31 décembre 2017 et sur le niveau projeté du salaire ouvrant droit à pension.

<sup>3</sup> Pour en savoir plus sur les modalités de remboursement et la date d'échéance des facilités de crédit d'exploitation, se reporter à la rubrique « Liquidités et stratégie de financement ».

<sup>4</sup> Les lettres de crédit sont constituées d'une lettre de crédit de 154 millions de dollars liée à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 7 millions de dollars fournie à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») à titre de soutien prudentiel, des lettres de crédit de 5 millions de dollars visant à répondre aux exigences du service de la dette, et de lettres de crédit de 1 million de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

<sup>5</sup> Les garanties consistent en un soutien prudentiel fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales.

**CAPITAL-ACTIONS**

Les actions ordinaires de Hydro One sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « H ». Hydro One est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Le montant et la date de versement des dividendes par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents. Au 7 novembre 2018, 595 882 438 actions ordinaires de Hydro One étaient émises et en circulation.

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Au 7 novembre 2018, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Au 7 novembre 2018, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

Si toutes les options sur actions et débetures convertibles en circulation étaient converties en date du 7 novembre 2018, 949 910 et 71 962 660 actions ordinaires de Hydro One, respectivement, seraient à émettre.

**RÈGLEMENTATION**

La CEO approuve tant les besoins en matière de produits que les tarifs des entreprises de transport et de distribution réglementées de Hydro One. Les tarifs sont conçus pour permettre aux entreprises de transport et de distribution de la société de recouvrer les coûts autorisés et de gagner un taux de rendement annuel sur le niveau estimé de 40 % des capitaux propres investis dans les entreprises réglementées. Ce taux est établi en appliquant une prime du risque des capitaux propres pour prévoir le taux d'intérêt sur les obligations à long terme. De plus, la CEO approuve des avenants tarifaires afin de permettre le recouvrement ou le règlement de comptes de report ou d'écart réglementaires précis au cours d'une période donnée.

**HYDRO ONE LIMITED**  
**RAPPORT DE GESTION (suite)**  
**Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017**

Le tableau qui suit résume l'état des principales procédures réglementaires concernant Hydro One :

Demande	Année	Type	État
<b>Tarifs d'électricité</b>			
Hydro One Networks	2017-2018	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue <sup>1</sup>
Hydro One Networks	2019	Transport – Plafond des produits	En attente de la décision de la CEO
Hydro One Networks	2018-2022	Distribution – Tarifs adaptés	En attente de la décision de la CEO
B2M LP	2015-2019	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue
HOSSM	2017-2026	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue <sup>2</sup>
NRLP	2019	Transport – Revenus provisoires	En attente de la décision de la CEO
<b>Demandes relatives à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD »)</b>			
Orillia Power	s. o.	Acquisition	En attente de la décision de la CEO <sup>3</sup>
Peterborough Distribution	s. o.	Acquisition	En attente de la décision de la CEO
<b>Demandes de permis de construction</b>			
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	s. o.	Article 92	En attente de la décision de la CEO
Projet d'interconnexion du lac Supérieur	s. o.	Article 92	En attente de la décision de la CEO

<sup>1</sup> En août 2018, la CEO a soumis le volet de la décision relative aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

<sup>2</sup> En octobre 2016, la CEO a approuvé les besoins en revenus pour la période allant de 2017 à 2026. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête visant une augmentation en raison de l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des prix) de ses besoins en revenus pour 2019.

<sup>3</sup> En septembre 2018, Hydro One a déposé auprès de la CEO une nouvelle demande relative à des FARD qui vise l'acquisition d'Orillia Power.

Le tableau suivant résume les principaux éléments et l'état des requêtes relatives aux tarifs de distribution d'électricité de Hydro One :

Requête	Année	RCP Autorisé (A) ou prévu (P)	Base tarifaire Autorisé (A) ou prévu (P)	État des requêtes relatives aux tarifs	État de l'ordonnance tarifaire
<b>Transport</b>					
Hydro One Networks	2018	9,00 % (A)	11 148 M\$ (A)	Approuvée en septembre 2017	Approuvée en décembre 2017
	2019	s. o. <sup>1</sup>	s. o. <sup>1</sup>	Déposée en octobre 2018	Dépôt à venir
B2M LP	2018	9,00 % (A)	502 M\$ (A)	Approuvée en décembre 2015	Décision de la CEO reçue
	2019	9,00 % (P)	496 M\$ (A)	Approuvée en décembre 2015	Dépôt au T4 2018
HOSSM	2017-2026	9,19 % (A)	218 M\$ (A)	Approuvée en octobre 2016	Décision de la CEO reçue <sup>2</sup>
NRLP	2019	9,00 % (P)	123 M\$ (P)	Déposée en octobre 2018	Dépôt à venir
<b>Distribution</b>					
Hydro One Networks	2018	9,00 % (A)	7 650 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 <sup>3</sup>	Dépôt au T4 2018
	2019	9,00 % (P)	8 009 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 <sup>3</sup>	Dépôt au T4 2018
	2020	9,00 % (P)	8 412 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 <sup>3</sup>	Dépôt au T4 2019
	2021	9,00 % (P)	8 941 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 <sup>3</sup>	Dépôt au T4 2020
	2022	9,00 % (P)	9 306 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 <sup>3</sup>	Dépôt au T4 2021

<sup>1</sup> Le plafond des produits est calculé selon une formule appliquée aux besoins en revenus approuvés, et ne tient pas compte du RCP ou de la base tarifaire.

<sup>2</sup> En octobre 2016, la CEO a approuvé les besoins en revenus pour la période allant de 2017 à 2026. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête visant une augmentation en raison de l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des prix) de ses besoins en revenus pour 2019.

<sup>3</sup> En juin 2018, Hydro One Networks a déposé une requête auprès de la CEO, notamment au sujet des bases tarifaires révisées.

### Demandes relatives aux tarifs d'électricité

#### Hydro One Networks – Transport

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision »), avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les tarifs de 2017. Les principaux changements apportés à la requête soumise comprennent une réduction : des dépenses en immobilisations planifiées de 126 millions de dollars et de 122 millions de dollars pour 2017 et 2018, respectivement; des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la rémunération de 15 millions de dollars pour chacune des deux années; et des économies fiscales estimées découlant du premier appel public à l'épargne (« PAPE ») de 24 millions de dollars et de 26 millions de dollars pour 2017 et 2018, respectivement. Le 10 octobre 2017, Hydro One Networks a soumis un projet d'ordonnance tarifaire tenant compte des changements décrits dans la décision.

Dans sa décision, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec

les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation des actifs réglementaires au titre des impôts différés du secteur du transport de Hydro One Networks d'un montant d'au plus 515 millions de dollars, environ. Si la CEO devait appliquer ce calcul de répartition aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 de Hydro One Networks, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision, la dépréciation supplémentaire des actifs réglementaires au titre des impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks se chiffrerait à un montant d'au plus 370 millions de dollars, environ. L'exposition découlant des dépréciations éventuelles représenterait une diminution ponctuelle du bénéfice net d'au plus 885 millions de dollars, environ, ce qui donnerait lieu à une diminution annuelle des FPAE variant de 50 millions de dollars à 60 millions de dollars.

En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification des décisions (la « requête ») et interjeté appel auprès de la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société est d'avis que la CEO a commis des erreurs de fait et de droit dans le calcul de la répartition des économies d'impôts entre les actionnaires et les contribuables. Le 12 février 2018, la CEO a tenu une audience sur le bien-fondé de la requête. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen. En se fondant sur l'hypothèse que la CEO appliquera les principes établis en matière de tarification d'une manière conforme à sa pratique antérieure et qu'elle ne fera pas usage de son pouvoir discrétionnaire pour tenir compte d'autres considérations liées aux politiques, la direction estime qu'il est probable que les économies fiscales susmentionnées seront réparties au profit des actionnaires de Hydro One.

En octobre 2017, l'intervenant Anwaatin Inc. a également déposé une motion d'examen et de modification de la décision de la CEO (la « motion d'Anwaatin »), alléguant que la CEO a manqué à son devoir d'équité procédurale, a omis de répondre à des éléments de preuve et n'a pas justifié le budget d'immobilisations en ce qui concerne les problèmes de fiabilité affectant les clients d'Anwaatin Inc. La motion d'Anwaatin a été entendue par la CEO le 13 février 2018. Hydro One a conclu une entente de règlement avec Anwaatin Inc. relativement à la motion d'Anwaatin. Le 15 juin 2018, une entente de règlement a été soumise à la CEO pour approbation.

Le 23 novembre 2017, la CEO a approuvé les besoins en revenus tirés des tarifs de 1 438 millions de dollars pour 2017. Le 20 décembre 2017, la CEO a approuvé les besoins en revenus tirés des tarifs de 1 511 millions de dollars pour 2018, dont une hausse de 25 millions de dollars du montant approuvé en raison de la mise à jour par la CEO des paramètres du coût en capital. Le 1<sup>er</sup> février 2018, la CEO a autorisé les tarifs de transport uniformes, qui tiennent compte de ces montants approuvés, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En mars 2017, le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») a publié l'Accounting Standards Update (« ASU ») 2017-07, qui limite l'inscription à l'actif des coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi à la composante du coût des services. Hydro One a présenté une requête demandant à la CEO d'approuver un actif réglementaire afin de comptabiliser les montants qui ne peuvent plus faire l'objet d'une inscription à l'actif en vertu de la nouvelle norme, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En mai 2018, la CEO a approuvé l'actif réglementaire.

Le 16 mars 2018, la CEO a envoyé une lettre demandant à Hydro One de soumettre ses besoins en revenus au titre des services de transport pour une période d'essai de quatre ans, soit de 2019 à 2022, plutôt que pour la période minimale de cinq ans permise dans la politique existante de la CEO. La CEO a indiqué qu'il serait plus approprié d'analyser les tarifs des activités de distribution et de transport de Hydro One dans leur ensemble, et a déclaré qu'elle s'attend à ce que Hydro One soumette une seule requête portant sur les tarifs de distribution (y compris ceux de Hydro One Remote Communities Inc.) et les besoins en revenus au titre des services de transport pour la période de 2023 à 2027.

Une demande relative aux tarifs de transport pour 2019, d'une durée de un an et basée sur l'inflation, a été présentée à la CEO le 26 octobre 2018.

#### Hydro One Networks – Distribution

L'audience de la CEO liée à la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 de Hydro One Networks a eu lieu du 11 au 28 juin 2018. Le 20 juillet 2018, Hydro One a soumis sa plaidoirie principale. Les intervenants avaient jusqu'au 10 août 2018 pour répondre. Le 31 août 2018, Hydro One a soumis sa réplique à la CEO. Cela a mis fin au processus d'examen de la preuve, à l'exception des frais de raccordement aux poteaux, et au dossier de recouvrement de certains montants versés à titre de rémunération à des membres de la haute direction, conformément à la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One* (la « Loi »). Pour en savoir plus, se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction de Hydro One ». Le 12 octobre 2018, la CEO a émis une ordonnance de procédure pour ces deux dossiers, laquelle décrit les prochaines étapes qui se dérouleront tout au long du quatrième trimestre de 2018. Dans le cadre du déroulement de ces étapes, le 26 octobre 2018, Hydro One a déposé une demande auprès de la CEO concernant l'incidence de la Loi sur ses requêtes relatives aux tarifs de distribution. Le 2 novembre 2018, Hydro One a déposé une demande auprès de la CEO concernant les frais de raccordement aux poteaux.

## HYDRO ONE LIMITED

### RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

Le 27 juin 2018, la CEO a émis une lettre reportant la demande de Hydro One visant l'approbation par la CEO d'une autre méthode de calcul des montants liés aux coûts des avantages postérieurs à l'emploi pour les activités de distribution de Hydro One Networks jusqu'au dépôt de la prochaine requête de modification des bases tarifaires, la CEO ayant fait observer que l'enjeu touche à la fois les activités de distribution et de transport de Hydro One Networks. Dans la requête relative aux tarifs de transport de 2019 présentée à la CEO le 26 octobre 2018, Hydro One a demandé que cette décision soit intégrée à sa prochaine requête de modification des bases tarifaires de transport.

#### B2M LP

Le 10 mai 2018, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance tarifaire portant sur la requête relative aux tarifs de transport pour 2018 de B2M LP, laquelle reflète des besoins en revenus de 36 millions de dollars, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### Hydro One Remote Communities Inc.

Le 19 mars 2018, la CEO a approuvé l'entente de règlement concernant la requête relative aux tarifs de 2018 conclue entre Hydro One Remote Communities Inc. et les intervenants de l'instance tarifaire. Le 26 mars 2018, un projet d'ordonnance tarifaire a été soumis à la CEO relativement aux tarifs de 2018. La CEO a approuvé le projet d'ordonnance tarifaire le 12 avril 2018 et les nouveaux tarifs ont été mis en œuvre en date du 1<sup>er</sup> mai 2018.

#### HOSSM

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017-2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des FARD datée du 13 octobre 2016. Le 26 juillet 2018, HOSSM a déposé une requête pour 2019 dans laquelle elle demande une augmentation attribuable à l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des prix) de ses besoins en revenus déjà approuvés. Le facteur d'indexation du plafonnement des prix prévoit l'application d'augmentations attribuables à l'inflation aux besoins en revenus, sur une base annuelle.

#### **Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »)**

Le 19 septembre 2018, la société en commandite NRLP a été formée afin de détenir et d'exploiter une nouvelle ligne de transport de 230 kV, appelée le projet de renforcement Niagara, qui fera le lien entre les installations de production d'électricité de la région de Niagara et les centres de distribution de la région du Grand Toronto et de Hamilton.

Le 27 septembre 2018, Hydro One a déposé auprès de la CEO une demande de permis de transport pour NRLP. Le 25 octobre 2018, Hydro One a déposé deux autres demandes auprès de la CEO en lien avec NRLP afin de faire approuver la vente des actifs applicables à NRLP par Hydro One Networks ainsi que les tarifs provisoires à inclure dans les tarifs de transport uniformes de 2019.

#### **Demandes relatives à des FARD**

##### Demande relative à des FARD visant Orillia Power

En 2016, Hydro One a présenté à la CEO une demande relative à des FARD (la « demande de 2016 ») visant l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power ») auprès de la ville d'Orillia (Ontario). Le 12 avril 2018, la CEO a publié sa décision dans laquelle elle refuse l'acquisition proposée d'Orillia Power par Hydro One. Dans sa décision, la CEO a précisé qu'exception faite de la tarification, l'opération n'entraînait pas de préjudice. De plus, la CEO a indiqué que de nouveaux éléments de preuve devaient être déposés en lien avec la structure globale des coûts prévue à la suite de la période reportée et l'incidence sur les clients d'Orillia Power. Le 2 mai 2018, Hydro One et Orillia Power ont toutes deux déposé une motion d'examen et de modification de la décision de la CEO et le 23 août 2018, la CEO a rendu une décision confirmant sa décision datée du 12 avril 2018 contre l'acquisition proposée d'Orillia Power par Hydro One.

Le 26 septembre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une nouvelle demande relative à des FARD (la « demande de 2018 ») visant l'acquisition d'Orillia Power. Les preuves soumises dans le cadre de la demande de 2018 sont semblables à celles présentées pour la demande de 2016, exception faite des mises à jour qui tiennent compte des variables courantes affectant les coûts et autres mesures et des futures structures des coûts.

##### Demande relative à des FARD visant Peterborough Distribution

Le 12 octobre 2018, la société a soumis une demande à la CEO pour faire approuver l'acquisition des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution Inc. (« Peterborough Distribution »). Le 25 octobre 2018, une demande de certificat de décision préalable a été présentée au Bureau de la concurrence. Pour en savoir plus sur l'acquisition, se reporter à la rubrique « Autres événements – Convention d'achat relative à Peterborough Distribution ».

## Autres demandes

### Projet d'interconnexion du lac Supérieur

Le 15 février 2018, Hydro One a présenté à la CEO une demande d'autorisation de construire en lien avec la construction de la ligne d'interconnexion Est-Ouest (la « ligne Est-Ouest ») dans le nord-ouest de l'Ontario (le « projet d'interconnexion du lac Supérieur »), qui fera concurrence à une demande présentée par NextBridge Infrastructure (« NextBridge ») en lien avec la construction de cette ligne Est-Ouest. Conformément aux directives de la CEO, le 26 juillet 2018, la SIERE a publié son analyse des répercussions d'un report de la date de mise en service pour la construction de la ligne Est-Ouest. Dans son analyse, la SIERE recommande une date de mise en service en 2020 pour l'achèvement de la ligne Est-Ouest et elle ne préconise pas un retard au-delà de 2022, en raison des risques accrus pour la fiabilité du réseau et des incertitudes liées aux coûts qui y sont associées.

Du 2 au 12 octobre 2018, la CEO a tenu une audience sur les demandes visant la ligne Est-Ouest et l'expansion de postes de la ligne d'interconnexion Est-Ouest de Hydro One, ainsi que la demande visant la ligne Est-Ouest de NextBridge. La décision de la CEO est attendue d'ici la fin de 2018.

## AUTRES ÉVÉNEMENTS

### Conventions collectives

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, Hydro One a internalisé ses activités de service à la clientèle, qui étaient imparties depuis 2002 à Inergi LP et à Vertex Customer Management (Canada) Limited. L'internalisation a été facilitée par les conventions de travail conclues en 2017 avec le Power Workers' Union (« PWU ») et The Society of United Professionals (anciennement la Society of Energy Professionals).

L'actuelle convention collective avec le PWU est venue à échéance le 31 mars 2018. Le 26 mars 2018, Hydro One et le PWU ont conclu une entente de principe et le 27 juin 2018, l'entente a été ratifiée par le PWU. L'entente d'une durée de deux ans vient à échéance le 31 mars 2020.

### PCGR des États-Unis – Dispense

Le 27 mars 2018, les autorités de réglementation des valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada ont accordé à Hydro One une dispense lui permettant de continuer à présenter ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis (la « dispense »). La dispense restera en vigueur jusqu'à la première des dates suivantes : i) le 1<sup>er</sup> janvier 2024; ii) le premier jour de l'exercice de Hydro One commençant après que Hydro One cesse d'exercer des activités à tarifs réglementés; et iii) la date prescrite par l'International Accounting Standards Board pour l'adoption obligatoire d'une norme IFRS visant les entités exerçant des activités à tarifs réglementés.

### Fusion d'Avista Corporation

En juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation. Le tableau suivant résume l'état du processus d'approbation de la fusion :

Approbation demandée	État
Alaska <sup>1</sup>	Approbation reçue le 4 juin 2018 <sup>10</sup>
Washington <sup>1</sup>	Entente de règlement soumise le 27 mars 2018 <sup>4</sup>
Idaho <sup>1</sup>	Entente de règlement soumise le 13 avril 2018 <sup>6</sup>
Oregon <sup>1</sup>	Entente de règlement soumise le 25 mai 2018 <sup>9</sup>
Montana <sup>1</sup>	Approbation reçue le 10 juillet 2018 <sup>11</sup>
Federal Communications Commission	Approbation reçue le 4 mai 2018 <sup>7</sup>
Committee on Foreign Investment in the United States	Approbation reçue le 18 mai 2018 <sup>8</sup>
Loi Hart-Scott-Rodino Antitrust	Approbation reçue le 5 avril 2018 <sup>5</sup>
Federal Energy Regulatory Commission	Approbation reçue le 16 janvier 2018 <sup>3</sup>
Actionnaires d'Avista Corporation	Approbation reçue le 21 novembre 2017 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Le 14 septembre 2017, Hydro One et Avista Corporation ont soumis des demandes aux commissions de services publics des États de l'Alaska, de Washington, de l'Idaho, de l'Oregon et du Montana afin que la fusion obtienne les approbations réglementaires requises au plus tard le 14 août 2018.

<sup>2</sup> Le 21 novembre 2017, les actionnaires d'Avista Corporation ont approuvé la fusion.

<sup>3</sup> Le 16 janvier 2018, la Federal Energy Regulatory Commission a approuvé la demande de fusion.

<sup>4</sup> Le 27 mars 2018, un accord de règlement visant l'ensemble des questions en litige a été signé par toutes les parties et présenté à la Washington Utilities and Transportation Commission. Le 12 juillet 2018, la Washington Utilities and Transportation Commission a émis un avis stipulant son intention de mener des examens supplémentaires et, le 20 juillet 2018, elle a émis un avis stipulant qu'elle reportait au 14 décembre 2018 la date de la publication de sa décision. Le 4 octobre 2018, toutes les parties en cause ont témoigné en faveur du règlement et des engagements additionnels ou modifiés proposés par Avista Corporation et Hydro One. Une audience a été tenue le 23 octobre 2018.

<sup>5</sup> Le 5 avril 2018, la période d'attente de 30 jours applicable en vertu de la loi *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976*, dans sa version modifiée, est venue à échéance. L'expiration de cette période d'attente satisfait l'une des conditions de clôture de la transaction et signifie que les parties ont reçu l'approbation antitrust relativement à la fusion.

- <sup>6</sup> Le 13 avril 2018, un accord de règlement multipartite a été présenté à l'Idaho Public Utilities Commission. Le 20 juillet 2018, l'Idaho Public Utilities Commission a ordonné qu'une audience initialement prévue pour le 23 juillet 2018 soit annulée en réponse aux changements de direction à Hydro One annoncés en juillet 2018. La nouvelle date d'audience a été fixée aux 26 et 27 novembre 2018.
- <sup>7</sup> Le 4 mai 2018, la Federal Communications Commission a approuvé le transfert de contrôle des licences de services sans fil détenues par Avista Corporation et l'une de ses filiales à Hydro One dans le cadre de la fusion. Le 3 octobre 2018, la Federal Communications Commission a accepté de reporter la date du transfert de contrôle des licences de services sans fil au 13 avril 2019.
- <sup>8</sup> Le 18 mai 2018, le Committee on Foreign Investment in the United States a terminé son examen du projet de fusion et a conclu qu'il n'y avait aucune question de sécurité nationale non résolue à l'égard de la fusion.
- <sup>9</sup> Le 25 mai 2018, un accord de règlement visant l'ensemble des questions en litige a été signé par toutes les parties et présenté à l'Oregon Public Utility Commission. En raison de la refonte de l'équipe de direction de Hydro One annoncée en juillet 2018, une partie n'appuie plus l'acquisition d'Avista Corporation par Hydro One. Le 25 juillet 2018, un nouveau calendrier procédural a été adopté : l'audience aura lieu les 15 et 16 novembre 2018 et la date cible de la publication de la décision de l'Oregon Public Utility Commission a été fixée au 14 décembre 2018.
- <sup>10</sup> Le 4 juin 2018, la Regulatory Commission of Alaska a approuvé la fusion, sous réserve de certaines conditions.
- <sup>11</sup> Le 10 juillet 2018, la Montana Public Service Commission a approuvé la fusion, sous réserve de certaines conditions.

Par suite de l'annonce, le 11 juillet 2018, de la démission du conseil d'administration de Hydro One et du départ à la retraite immédiat de son président et chef de la direction (se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction de Hydro One » pour de plus amples renseignements), les autorités réglementaires de Washington et de l'Oregon ont prolongé jusqu'à la mi-décembre 2018 le calendrier de prise de décision concernant l'acquisition d'Avista Corporation par Hydro One. De plus, l'Idaho Public Utilities Commission a reporté son audience prévue pour le 23 juillet 2018 aux 26 et 27 novembre 2018. Des demandes d'approbation réglementaire de la fusion sont toujours à l'étude par les commissions de services publics des États de Washington, de l'Idaho et de l'Oregon. Les accords de règlement sont assujettis à l'approbation des commissions respectives. La fusion doit aussi satisfaire aux conditions de clôture d'usage.

La clôture de la fusion est tributaire des risques commerciaux normaux voulant que la fusion ne soit pas conclue selon les modalités négociées ou ne le soit pas du tout. La réalisation de la fusion est assujettie à l'obtention de certaines approbations réglementaires et gouvernementales, y compris l'expiration ou la levée de toute période d'attente applicable en vertu de la loi *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976*, l'autorisation de la fusion par le Committee on Foreign Investment in the United States, l'approbation de la commission des services publics de l'Idaho, de la commission de services publics de l'État du Montana, de la commission de services publics de l'Oregon, de la Regulatory Commission de l'Alaska, de la Washington Utilities and Transportation Commission, de la United States Federal Energy Regulatory Commission et de la United States Federal Communications Commission (dont le statut est indiqué ci-dessus), et le respect de certaines conditions de clôture contenues dans la convention de fusion ou la renonciation à celles-ci. Si les approbations requises ne sont pas obtenues ou si les conditions contenues dans la convention de fusion ne sont pas respectées ou ne font pas l'objet d'une renonciation, cette convention pourrait être résiliée. Par conséquent, il n'est pas garanti que Hydro One réalisera la fusion dans les délais ou selon les modalités prévues aux présentes, voire de la conclure de quelque façon que ce soit. L'incapacité de réaliser la fusion pourrait exposer Hydro One à des poursuites et aux dommages-intérêts en résultant. La résiliation de la convention de fusion pourrait avoir un effet (qui peut être important ou négatif) sur le prix des reçus de versement représentant les débentures convertibles et des actions ordinaires de Hydro One, ce qui entraînera le remboursement des débentures convertibles. Si la clôture de la fusion n'a pas lieu comme prévu, la société pourrait subir des conséquences défavorables, y compris la perte de confiance des investisseurs, et pourrait engager des coûts ou subir des pertes importantes, y compris l'obligation de payer ou de faire payer à Avista Corporation des frais de résiliation de 103 millions de dollars américains, ou d'autres dommages pouvant être importants. De plus, le remboursement des débentures convertibles donnerait lieu à la comptabilisation en charges immédiate des frais de financement reportés (24 millions de dollars au 30 septembre 2018) et le contrat de change à terme lié à la transaction serait réévalué à néant, ce qui entraînerait l'annulation de tout gain non réalisé comptabilisé antérieurement (22 millions de dollars au 30 septembre 2018).

## **Litiges**

### Action collective

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities Inc. et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans une action collective en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclame jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. La requête des plaignants visant à faire certifier l'action collective a été rejetée par la cour le 28 novembre 2017, mais les plaignants ont fait appel de cette décision de la cour. L'appel a été entendu le 16 octobre 2018 et il est probable que la Cour rende une décision d'ici la fin de 2018.

Litiges liés à la fusion

À ce jour, quatre actions collectives putatives ont été intentées par de prétendus actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. La première poursuite, *Fink v. Morris, et al.*, a été déposée devant la cour de l'État de Washington et les parties défenderesses citées dans la plainte modifiée sont les administrateurs d'Avista Corporation, Hydro One, Olympus Holding Corp., Olympus Corp. et Bank of America Merrill Lynch. La poursuite allègue que les administrateurs d'Avista Corporation ont manqué à leur obligation fiduciaire en lien avec la fusion, avec l'aide de Hydro One, d'Olympus Holding Corp., d'Olympus Corp. et de Bank of America Merrill Lynch. La cour de l'État de Washington a rendu une ordonnance suspendant le litige jusqu'à ce que les demandeurs déposent une plainte modifiée, laquelle doit être déposée au plus tard 30 jours après qu'Avista Corporation ou Hydro One annonce publiquement la clôture de la fusion. Les autres poursuites, *JenB v. Avista Corp., et al.*, *Samuel v. Avista Corp., et al.*, et *Sharpenter v. Avista Corp., et al.*, ont chacune été déposées devant la U.S. District Court d'Eastern Washington et ont cité à titre de défenderesses Avista Corporation et ses administrateurs; Sharpenter a également nommé Hydro One, Olympus Holding Corp., et Olympus Corp. Les poursuites alléguent que la circulaire de sollicitation de procurations préliminaire a omis de déclarer des faits importants qui sont nécessaires pour que les déclarations qui y sont formulées ne soient pas fausses ou trompeuses. Les poursuites liées à *JenB*, *Samuel* et *Sharpenter* ont été abandonnées de façon volontaire par les plaignants et aucune contrepartie n'a été versée par les parties défenderesses. La seule action collective restante est conforme aux attentes relatives aux opérations de fusion aux États-Unis et bien que son issue demeure incertaine, Hydro One est d'avis que cette poursuite n'aura aucune incidence importante sur Hydro One.

**Convention d'achat relative à Peterborough Distribution**

Le 31 juillet 2018, Hydro One a conclu une entente visant l'acquisition auprès de la ville de Peterborough des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution, société de distribution d'électricité située dans le Centre-Est de l'Ontario. Hydro One versera 105 millions de dollars à la ville de Peterborough dans le cadre de cette transaction. L'acquisition est assujettie au respect des modalités de clôture habituelles et à l'approbation de la CEO et du Bureau de la concurrence. Le 12 octobre 2018, la société a soumis une demande à la CEO pour faire approuver cette acquisition.

**ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION DE HYDRO ONE****Administrateurs et membres de la haute direction**

Le 11 juillet 2018, Hydro One, en son nom et au nom de sa filiale en propriété exclusive, Hydro One Inc., a annoncé la conclusion d'une entente avec la Province (la « lettre d'entente ») prévoyant le remplacement de façon ordonnée du conseil d'administration de Hydro One et de Hydro One Inc. et la retraite de Mayo Schmidt de son poste de chef de la direction, avec prise d'effet le 11 juillet 2018. Hydro One a également annoncé la nomination de Paul Dobson en qualité de président et chef de la direction par intérim de Hydro One et de Hydro One Inc. avec prise d'effet le 11 juillet 2018.

Le 14 août 2018, Hydro One a dévoilé son nouveau conseil d'administration. Six administrateurs ont été sélectionnés et recommandés par le comité des candidatures spécial de Hydro One, composé de représentants de trois des cinq plus grands actionnaires de Hydro One, à l'exception de la Province, et quatre administrateurs ont été sélectionnés et recommandés par la Province, le principal actionnaire de Hydro One. Tous les administrateurs sont indépendants à la fois de Hydro One et de la Province, conformément à la convention de gouvernance conclue le 5 novembre 2015 entre Hydro One et la Province (la « convention de gouvernance »).

Les administrateurs de Hydro One et de Hydro One Inc. sont les mêmes, conformément aux dispositions de la convention de gouvernance.

Le 7 septembre 2018, Hydro One a annoncé la nomination de Chris Lopez en qualité de chef des finances par intérim de Hydro One et de Hydro One Inc. avec prise d'effet le 6 septembre 2018. Le 7 septembre 2018, Hydro One a annoncé la nomination de Tom Woods en qualité de président du conseil d'administration de Hydro One et de Hydro One Inc., avec prise d'effet le 6 septembre 2018.

Le tableau suivant donne de l'information sur les administrateurs et membres de la haute direction actuels de Hydro One et de Hydro One Inc. en date du 1<sup>er</sup> novembre 2018. Tous les administrateurs ont été nommés pour la première fois le 13 août 2018. Chaque administrateur est élu sur une base annuelle et occupe ses fonctions pendant un an ou jusqu'à ce que son remplaçant soit élu ou nommé.

# HYDRO ONE LIMITED

## RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

Nom, province ou État et pays de résidence	Âge	Poste ou titre	Administrateur indépendant	Poste principal	Comités
Paul Dobson Texas, États-Unis	52	Président et chef de la direction par intérim		Président et chef de la direction par intérim	
Jason Fitzsimmons Ontario, Canada	48	Chef du service à la clientèle et des affaires générales		Chef du service à la clientèle et des affaires générales	
Gregory Kiraly Ontario, Canada	54	Chef de l'exploitation		Chef de l'exploitation	
Chris Lopez Ontario, Canada	44	Chef des finances par intérim		Chef des finances par intérim	
Judy McKellar Ontario, Canada	62	Vice-présidente directrice, chef des ressources humaines		Vice-présidente directrice, chef des ressources humaines	
Patrick Meneley Ontario, Canada	54	Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise		Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise	
James Scarlett Ontario, Canada	65	Vice-président directeur et chef des affaires juridiques		Vice-président directeur et chef des affaires juridiques	
Tom Woods <sup>1</sup> Ontario, Canada	66	Administrateur et président du conseil	Oui	Administrateur	
Cherie Brant <sup>1</sup> Ontario, Canada	43	Administratrice	Oui	Associée, Dickinson Wright LLP	Comité de gouvernance; comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones
Blair Cowper-Smith <sup>1</sup> Ontario, Canada	70	Administrateur	Oui	Administrateur	Comité de gouvernance (président); comité des ressources humaines
Anne Giardini Colombie-Britannique, Canada	59	Administratrice	Oui	Administratrice	Comité d'audit; comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones (présidente)
David Hay Ontario, Canada	63	Administrateur	Oui	Directeur général de Delgatie Incorporated	Comité d'audit; comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones
Timothy Hodgson Ontario, Canada	57	Administrateur	Oui	Associé directeur d'Alignvest Capital Management	Comité de gouvernance; comité des ressources humaines
Jessica McDonald Colombie-Britannique, Canada	49	Administratrice	Oui	Présidente et chef de la direction par intérim de la Société canadienne des postes	Comité d'audit; comité des ressources humaines
Russel Robertson <sup>1</sup> Ontario, Canada	71	Administrateur	Oui	Administrateur	Comité d'audit; comité des ressources humaines
William Sheffield Ontario, Canada	70	Administrateur	Oui	Administrateur	Comité d'audit (président); comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones
Melissa Sonberg Québec, Canada	58	Administratrice	Oui	Professeure auxiliaire à l'Université McGill	Comité de gouvernance; comité des ressources humaines (présidente)

<sup>1</sup> Ces administrateurs ont été nommés au conseil d'administration de Hydro One par la Province, conformément à la convention de gouvernance.

Le texte qui suit présente un aperçu de chacun des membres de la haute direction et des administrateurs de Hydro One et de Hydro One Inc., y compris une description de leur poste actuel et de leurs postes principaux au cours des cinq dernières années.

### Paul Dobson – Président et chef de la direction par intérim

Avec prise d'effet le 11 juillet 2018, Paul Dobson a été nommé président et chef de la direction par intérim de Hydro One. M. Dobson s'est joint à la société le 1<sup>er</sup> mars 2018 comme chef des finances et à ce titre, il était responsable des finances, de la trésorerie, des activités de contrôle, de l'audit interne, des technologies et de la réglementation. Avant de se joindre à Hydro One en 2018, M. Dobson était chef des finances de Direct Energy Ltd. (Direct Energy), située à Houston, au Texas, où il était responsable de la direction financière générale d'activités générant des produits d'exploitation d'une valeur de 15 milliards de dollars auprès de trois millions de clients au Canada et aux États-Unis. Depuis 2003, M. Dobson occupe des postes de haut dirigeant dans les secteurs des finances, de l'exploitation, des technologies de l'information et du service à la clientèle au sein du groupe Centrica, société mère de Direct Energy. Avant de se joindre à Direct Energy, M. Dobson a travaillé pendant 10 ans pour la CIBC, où il exerçait des fonctions liées aux finances, à la stratégie et à l'expansion des affaires au Canada et aux États-Unis. M. Dobson jouit également d'une vaste expérience dans les fusions et acquisitions et l'intégration de sociétés acquises en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. Il a la double citoyenneté canadienne et américaine et est titulaire d'un baccalauréat

spécialisé de l'université de Waterloo et d'une maîtrise en administration des affaires de l'université de Western Ontario, ainsi que CPA et CMA.

Jason Fitzsimmons – Chef du service à la clientèle et des affaires générales

Jason Fitzsimmons a été promu au poste de chef du service à la clientèle et des affaires générales en août 2018. Il est responsable du service à la clientèle, des affaires générales, du marketing et des relations avec les communautés autochtones. Cumulant plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'électricité, M. Fitzsimmons est un leader reconnu qui a démontré sa capacité à opérer avec succès des transformations majeures et à établir des relations étroites avec les principales parties prenantes. Dans le cadre de ses précédentes fonctions de vice-président des relations de travail chez Hydro One, M. Fitzsimmons a joué un rôle déterminant dans l'internalisation des 400 employés du centre d'appel de la société, une initiative visant à offrir un service à la clientèle exceptionnel en tout temps. Avant de se joindre à la société en 2016, M. Fitzsimmons était le responsable en chef des négociations pour l'Association des hôpitaux de l'Ontario, en plus d'avoir occupé divers postes de direction chez Ontario Power Generation, notamment en tant que vice-président des ressources humaines de la division Nucléaire. Un cadre en ressources humaines agréé, il est reconnu pour sa vaste expérience en gestion des relations de travail et sa passion pour la santé et la sécurité au travail. Il est un ancien membre du conseil consultatif du Centre for Labour Management Relations de l'université Ryerson et a siégé au conseil de la Electrical Power Sector Construction Association.

Gregory Kiraly – Chef de l'exploitation

Avec prise d'effet le 12 septembre 2016, Gregory Kiraly a été nommé chef de l'exploitation de Hydro One. À titre de chef de l'exploitation, M. Kiraly supervise l'intégralité de la chaîne de valeur liée au transport et à la distribution, y compris les volets planification, ingénierie, construction, exploitation, entretien et foresterie; la fonction des Services partagés, y compris les installations, les biens immobiliers, la flotte et l'approvisionnement; et les filiales Hydro One Telecom et Hydro One Remote Communities. Avant de se joindre à Hydro One en 2016, M. Kiraly occupait le poste de premier vice-président, Transport et distribution de l'électricité chez Pacific Gas and Electric Company (PG&E) à San Francisco, qui achemine de l'énergie sécuritaire et fiable à plus de 16 millions de clients dans le nord et le centre de la Californie. Après s'être joint à PG&E en 2008, M. Kiraly a dirigé des efforts qui ont permis d'obtenir le taux de blessures chez les employés le plus faible de tous les temps, un taux de fiabilité du réseau électrique record pendant sept années consécutives et des gains de productivité et d'efficacité de plus de 500 millions de dollars. Avant de travailler chez PG&E, M. Kiraly a occupé des postes de haut dirigeant dans le secteur de la livraison d'énergie chez Commonwealth Edison (Exelon) à Chicago ainsi que des postes de dirigeant dans le secteur de la distribution du gaz et de l'électricité à la Public Service Electric & Gas Company, à Newark, au New Jersey. M. Kiraly est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel du New Jersey Institute of Technology et d'une maîtrise en administration des affaires spécialisée en finances de l'université Seton Hall. Il est également diplômé du Advanced Management Program de l'université Harvard.

Chris Lopez – Chef des finances par intérim

Avec prise d'effet le 6 septembre 2018, Chris Lopez a été nommé chef des finances par intérim de Hydro One. Avant de se joindre à Hydro One, M. Lopez était le vice-président, Planification générale et Fusions et acquisitions chez TransAlta Corporation de 2011 à 2015. Auparavant, il a été directeur de l'exploitation, Finances chez TransAlta à Calgary de 2007 à 2011 et il a occupé des postes au sein de la haute direction financière, notamment celui de contrôleur financier national pour TransAlta en Australie de 1999 à 2007. M. Lopez a travaillé comme premier comptable financier auprès de Rio Tinto Iron Ore, en Australie, de 1997 à 1999. M. Lopez a obtenu son baccalauréat en administration de l'université Edith Cowan en 1996 et son titre de comptable agréé en Australie en 1999. Il a reçu un diplôme d'études supérieures spécialisées en gouvernance et en administration de l'institut australien des administrateurs de sociétés en 2007. M. Lopez avait la responsabilité de diriger la gestion de la gouvernance et de l'information financière, la gestion de la trésorerie, la fiscalité et la planification ainsi que de l'analyse avant d'occuper le poste de chef des finances par intérim au deuxième semestre de 2017 à la suite du départ de Michael Vels, et ce, jusqu'à la nomination de M. Dobson au poste de chef des finances le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Judy McKellar – Vice-présidente directrice, chef des ressources humaines

Judy McKellar est vice-présidente directrice et chef des ressources humaines de Hydro One. Elle a été nommée à ce poste le 11 novembre 2016. M<sup>me</sup> McKellar a occupé divers postes aux responsabilités de plus en plus importantes à Hydro One Networks, filiale indirecte de Hydro One, au sein du service des ressources humaines tout au long de sa carrière de plus de 30 ans, et a été nommée vice-présidente, Ressources humaines, en 2010. En 2014, elle a assumé des responsabilités accrues en acceptant le poste de vice-présidente directrice, Gens et culture, santé, sécurité et environnement et en acceptant d'être le membre de la haute direction à la tête du comité des ressources humaines du conseil d'administration. M<sup>me</sup> McKellar est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Victoria College à l'université de Toronto et a été désignée comme l'une des 100 femmes les plus influentes du Canada en 2015 par PricewaterhouseCoopers dans la catégorie « Secteur public ».

Patrick Meneley – Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mars 2018, Patrick Meneley a été nommé vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise de Hydro One. En cette qualité, M. Meneley est chargé de diriger la stratégie, l'innovation ainsi que les fusions et acquisitions. Avant de se joindre à Hydro One en 2018, il était vice-président directeur, Services bancaires en gros du Groupe Banque TD et vice-président du conseil et chef à l'échelle mondiale, Services bancaires aux entreprises et de placement chez Valeurs Mobilières TD. M. Meneley a passé 15 ans à diriger et à bâtir l'une des entreprises de services aux sociétés et de services bancaires d'investissement les plus importantes du Canada, ainsi qu'une franchise rentable et en croissance aux États-Unis. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (avec distinction) de l'université de Western Ontario ainsi que d'un baccalauréat en commerce (spécialisé) de l'université de la Colombie-Britannique.

James Scarlett – Vice-président directeur et chef des affaires juridiques

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016, James Scarlett a été nommé vice-président directeur et chef des affaires juridiques de Hydro One. Avant de se joindre à Hydro One, M. Scarlett était associé principal chez Torys LLP. Il s'est joint à Torys LLP en mars 2000 et a occupé plusieurs postes de direction au sein du cabinet, y compris celui de responsable du groupe Marchés des capitaux, du groupe Mines et de la stratégie de développement commercial international de Torys LLP. M. Scarlett a également été membre du comité de direction du cabinet de 2009 à 2015. Avant de se joindre à Torys LLP, M. Scarlett était associé dans un autre important cabinet d'avocats canadien. Alors qu'il était au service de ce cabinet, il a occupé des fonctions de premier plan, comme responsable du groupe Sociétés et du groupe Valeurs mobilières et a été membre du conseil d'administration. M. Scarlett a également été détaché à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en 1987 et a été nommé le premier directeur, Marchés des capitaux, en 1988, poste qu'il a occupé jusqu'à son retour à la pratique privée en 1990. M. Scarlett a obtenu son diplôme en droit (J. D.) de l'Université de Toronto en 1981 et son baccalauréat en commerce de l'Université McGill en 1975. En 2015, M. Scarlett a obtenu le titre IAS. A (Institut des administrateurs de sociétés).

Tom Woods (représentant de la Province) – président du conseil

Mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Bank of America Corporation

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M. Woods est administrateur de sociétés. Auparavant, il a travaillé pendant 37 ans auprès de CIBC et de Wood Gundy, entreprise qui a donné naissance à Marchés mondiaux CIBC. Il a commencé sa carrière dans les services bancaires d'investissement, conseillant des sociétés réalisant des financements sur les marchés des capitaux propres et de capitaux d'emprunt ainsi que des fusions et des acquisitions, et, par la suite, il a été chef des services bancaires aux entreprises canadiennes, chef des finances, chef de la gestion du risque et vice-président du conseil.

M. Woods siège également aux conseils d'administration de Bank of America Corporation, d'Alberta Investment Management Corporation, de Providence St. Joseph's St. Michael's Health Care (président du conseil), de la faculté de génie mécanique et industriel de l'Université de Toronto et de la Fondation pour l'enfance CIBC. Il a déjà siégé aux conseils de Groupe TMX inc., de DBRS Limited, de Jarislowsky Fraser Limitée et de Covenant House (président du conseil). M. Woods est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées en génie industriel de l'université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

Cherie Brant (représentante de la Province)

Mandats d'administratrice au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Aucun

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M<sup>me</sup> Brant est associée du cabinet d'avocats Dickinson Wright de Toronto, où elle pratique le droit des affaires autochtones, principalement dans le domaine de l'immobilier commercial, de l'énergie et du transport ainsi que celui du développement économique des Premières Nations. M<sup>me</sup> Brant fournit des conseils stratégiques à plusieurs Premières Nations et clients industriels souhaitant développer des projets avec les Premières Nations et comprendre les droits et les intérêts des peuples autochtones. En qualité de conseillère juridique principale, M<sup>me</sup> Brant a joué un rôle clé dans la formation de l'une des plus grandes sociétés de personnes dirigées par des Premières Nations du Canada, qui a donné lieu à l'achat d'une participation d'environ 2,4 % dans Hydro One par Ontario First Nations Sovereign Wealth LP. Avant de devenir associée chez Dickinson Wright LLP, elle était une associée du cabinet Willms & Shier LLP.

M<sup>me</sup> Brant est à la fois Mohawk et Ojibway des Mohawks of the Bay of Quinte et du territoire indien non cédé de Wikwemikong. En outre, elle siège au conseil de la Anishnawbe Health Foundation et est membre du conseil consultatif de recherche du Conseil canadien pour le commerce autochtone et de l'Aboriginal Energy Working Group de la SIERE. Elle a déjà siégé aux conseils du Women's College Hospital et de Trillium Gift of Life.

M<sup>me</sup> Brant est titulaire d'un baccalauréat en études environnementales (programme de planification urbaine et régionale) de l'université de Waterloo et d'un doctorat en droit (Juris Doctor) de l'université de Toronto. Elle est membre de l'Association du Barreau de l'Ontario et du Barreau de l'Ontario.

## HYDRO ONE LIMITED

### RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

Blair Cowper-Smith (représentant de la Province)

Mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Aucun

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M. Cowper-Smith est dirigeant et fondateur d'Erin Park Business Solutions, société de consultation canadienne. Auparavant, il était chef des affaires générales du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), l'un des plus importants régimes de retraite publics du Canada, et membre de l'équipe de haute direction, où ses responsabilités comprenaient les affaires réglementaires, les affaires juridiques et la gouvernance. Avant de se joindre à OMERS, il était associé principal chez McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., où sa pratique était axée sur les fusions et acquisitions, les infrastructures, la gouvernance et le capital-investissement.

À titre d'administrateur, M. Cowper-Smith a rempli de nombreux mandats de consultation, y compris en matière de gouvernance, au sein de divers conseils d'administration, notamment ceux d'OMERS, de Stelco, et de Hammerson, et il est ou a été administrateur et président de comités du conseil d'administration de sociétés telles que Porter Airlines, 407 ETR, la Financial Services Regulatory Authority et la Face the Future Foundation. Jusqu'à tout récemment, il siégeait au comité des politiques publiques de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et au comité consultatif en valeurs mobilières de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Il est cofondateur du Conseil canadien pour les partenariats public-privé, qui l'a mené à s'intéresser il y a longtemps aux politiques sur les infrastructures et à la prestation de services fondés sur des infrastructures aux Canadiens.

M. Cowper-Smith est titulaire d'un baccalauréat en droit (LLB) et d'une maîtrise en droit (LLM) de la Osgoode Hall Law School de l'université York. Il est membre du Barreau de l'Ontario et détient le titre d'administrateur de l'Institut des administrateurs de sociétés. En outre, il est régulièrement invité comme conférencier au Directors College.

Anne Giardini, O.C., O.B.C., C.R.

Mandats d'administratrice au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : NevSun Resources Ltd.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M<sup>me</sup> Giardini est administratrice de sociétés et chancelière de l'université Simon Fraser, une université de recherche publique située en Colombie-Britannique, au Canada. Elle a travaillé pendant 20 ans auprès de Weyerhaeuser Company Limited, société de foresterie et de fabrication de produits de bois, notamment en qualité de présidente canadienne. Avant son poste de présidente, elle était vice-présidente et avocate générale chez Weyerhaeuser, où elle s'occupait des affaires générales, juridiques, politiques et stratégiques. M<sup>me</sup> Giardini a déjà été chroniqueuse dans un journal et est l'auteure de deux romans.

M<sup>me</sup> Giardini siège également aux conseils d'administration de NevSun Resources Ltd., de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, du Fonds mondial pour la nature (Canada), de la British Columbia Achievement Foundation, de Translink et de la chambre de commerce du Grand Vancouver. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de Thompson Creek Metals Company, Inc. et de Weyerhaeuser Company Limited.

M<sup>me</sup> Giardini est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'université Simon Fraser, d'un baccalauréat en droit de l'université de la Colombie-Britannique et d'une maîtrise en droit de l'université de Cambridge (Trinity Hall). Elle est autorisée à pratiquer le droit en Colombie-Britannique (et auparavant en Ontario et dans l'État de Washington). En 2016, M<sup>me</sup> Giardini a été nommée Officier de l'Ordre du Canada et en 2018, elle a été nommée membre de l'Ordre de la Colombie-Britannique.

David Hay

Mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : EPCOR Utilities Inc.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M. Hay est administrateur de sociétés ainsi que le directeur général de Delgatie Incorporated, un cabinet de conseil stratégique. Auparavant, il était vice-président du conseil et directeur général de Marchés mondiaux CIBC inc., la filiale de services bancaires d'investissement de la CIBC, où il travaillait principalement dans le secteur de l'électricité, des entreprises de services publics et des infrastructures. Avant cela, il a été président et chef de la direction de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et a occupé des postes supérieurs dans le secteur des services bancaires d'investissement, y compris le poste de vice-président principal et directeur chargé des fusions et acquisitions chez Merrill Lynch Canada et celui de directeur général des fusions et acquisitions européennes chez Merrill Lynch International. Au début de sa carrière, il a pratiqué le droit et a enseigné à temps partiel à l'université de Toronto et à l'Université du Nouveau-Brunswick.

M. Hay siège également aux conseils d'administration d'EPCOR Utilities Inc., de SHAD (président), du Council of Clean and Reliable Energy et en qualité de président du comité des acquisitions de la Beaverbrook Art Gallery. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Toronto Hydro-Electric System Limited (vice-président du conseil).

M. Hay est titulaire d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'université York et d'un baccalauréat ès arts de l'université de Toronto. Il détient également le titre d'administrateur professionnel de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A).

## HYDRO ONE LIMITED

### RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

#### Timothy Hodgson

Mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Alignvest Acquisition II Corporation et MEG Energy Corp

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M. Hodgson est associé directeur d'Alignvest Capital Management, une société de gestion de placements. Avant cela, M. Hodgson était conseiller spécial de Mark Carney, gouverneur de la Banque du Canada. M. Hodgson a également occupé divers postes à New York, à Londres, dans la Silicon Valley et à Toronto auprès de Goldman Sachs et a agi en qualité de chef de la direction de Goldman Sachs Canada. Il a occupé divers postes chez Salomon Brothers, Price Waterhouse & Co et Merrill Lynch Canada.

M. Hodgson siège également aux conseils d'administration d'Alignvest Acquisition II Corporation (président du conseil), de PSP Investments et de MEG Energy Corp. Il a déjà siégé aux conseils d'administration d'Alignvest Acquisition Corporation, de KGS-Alpha Capital Markets L.P., de The Global Risk Institute, de The Ivey School of Business, de The Next36, de Bridgeport Health et de CanWest Media Works Income Fund.

M. Hodgson est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'université du Manitoba et d'un MBA de la Richard Ivey School of Business de l'université Western. Il est comptable agréé, comptable professionnel agréé et membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

#### Jessica McDonald

Mandats d'administratrice au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Coeur Mining Inc. et Trevali Mining Corporation

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M<sup>me</sup> McDonald est présidente et chef de la direction par intérim de la Société canadienne des postes, société d'État qui fonctionne à titre de principal opérateur postal du Canada. Auparavant, elle a été présidente et chef de la direction de la British Columbia Hydro & Power Authority, un service public d'électricité canadien de la Colombie-Britannique, et vice-présidente directrice de HB Global Advisors Corp. En outre, elle a eu une pratique couronnée de succès en médiation et en négociation dans le cadre d'importants projets commerciaux et industriels. De plus, M<sup>me</sup> McDonald a occupé bon nombre de postes auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique, y compris celui de premier haut fonctionnaire du gouvernement provincial, soit celui de vice-première ministre, secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique de la Colombie-Britannique, où elle était chargée de superviser tous les aspects des activités gouvernementales.

M<sup>me</sup> McDonald siège également aux conseils d'administration de la Société canadienne des postes, de Coeur Mining Inc. et de Trevali Mining Corporation, et siège au conseil des membres de Technologies du développement durable Canada. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de Powertech Labs (présidente du conseil) et de Powerex Corp.

M<sup>me</sup> McDonald est titulaire d'un baccalauréat ès arts (sciences politiques) de l'université de la Colombie-Britannique. Elle est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés du Canada.

#### Russel Robertson (représentant de la Province)

Mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Bausch Health Companies Inc. et Turquoise Hill Resources Ltd.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M. Robertson est administrateur de sociétés et ancien vice-président directeur et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent chez BMO Groupe financier, une importante banque canadienne. M. Robertson a occupé le poste de chef des finances chez BMO Groupe financier et celui de vice-président directeur, Intégration des entreprises, où il a supervisé l'intégration de Harris Bank et de M&I Bank en vue de créer BMO Harris Bank. Avant de se joindre à BMO, il a travaillé pendant plus de 35 ans comme comptable professionnel agréé occupant divers postes supérieurs, notamment celui de vice-président du conseil de Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada) et associé directeur canadien chez Arthur Andersen S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada).

M. Robertson siège également aux conseils d'administration de Bausch Health Companies Inc. et de Turquoise Hill Resources. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Virtus Investment Partners, Inc.

M. Robertson est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en administration des affaires de la Ivey School of Business de l'université Western Ontario. Il est un comptable professionnel agréé (FCPA, FCA) et fellow de l'Institut des comptables agréés (Ontario). Il est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

## HYDRO ONE LIMITED

### RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

#### William Sheffield

Mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Houston Wire & Cable Company et Velan Inc.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M. Sheffield est administrateur de sociétés. Il est l'ancien chef de la direction de Sappi Fine Papers, dont le siège social est situé en Afrique du Sud. Auparavant, il a occupé des postes supérieurs au sein d'Abitibi-Consolidated, Inc. et d'Abitibi-Price, Inc. Il a commencé sa carrière dans le secteur de l'acier et a occupé le poste de directeur général, Génie industriel et activités de laminage à froid chez Stelco Inc.

M. Sheffield siège aux conseils d'administration de la Houston Wire & Cable Company, de Velan, Inc., de Burnbrae Farms Ltd., de Longview Aviation Capital et de Family Enterprise Xchange. Il a déjà siégé aux conseils d'administration de la Société canadienne des postes, d'Ontario Power Generation, des Distilleries Corby, du Groupe Royal Technologies et de SHAD.

M. Sheffield est titulaire d'un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Carleton et d'une maîtrise en administration des affaires de l'université McMaster. Il détient le titre d'administrateur professionnel de l'Institut des administrateurs de sociétés et un titre similaire de la National Association of Corporate Directors des États-Unis. Il a également suivi le Family Enterprise Advisors Program (FEA) de l'université de la Colombie-Britannique.

#### Melissa Sonberg

Mandats d'administratrice au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Exchange Income Corporation

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M<sup>me</sup> Sonberg est administratrice de sociétés ainsi que professeure auxiliaire et dirigeante en résidence à la Faculté de gestion Desautel de l'Université McGill, université publique vouée à la recherche située à Montréal. Elle a commencé sa carrière dans le secteur des soins de santé avant de se joindre à Air Canada, où elle a occupé des postes de direction dans une variété de fonctions axées sur la clientèle, les activités et l'entreprise. M<sup>me</sup> Sonberg a fait partie de l'équipe de direction qui a fondé Aéroplan, qui fait maintenant partie d'AIMIA, société d'analytique de la fidélité et de marketing. Elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Ressources humaines et affaires générales et celui de vice-présidente principale, Marques mondiales, communications et affaires externes chez AIMIA.

M<sup>me</sup> Sonberg siège également aux conseils d'administration d'Exchange Income Corporation, de MD Financial Holdings, Inc., de l'Association canadienne des professionnels de la vente, du Groupe Touchette, de Women in Capital Markets et d'Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de Rideau, Inc., de VIA Rail Canada, de l'Université d'Ottawa, du Conseil consultatif international et du Centre de santé de l'Université McGill.

M<sup>me</sup> Sonberg est titulaire d'un baccalauréat en sciences (psychologie) de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration de la santé de l'Université d'Ottawa. Elle est une conseillère en ressources humaines agréée et détient le titre d'administratrice professionnelle de l'Institut des administrateurs de sociétés.

#### **Renseignements concernant certains administrateurs et membres de la haute direction**

Au 1<sup>er</sup> novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Hydro One et de ses filiales étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, en tant que groupe, de 15 905 actions ordinaires, ce qui représentait environ 0,003 % des actions ordinaires en circulation, ou exerçaient une emprise sur une telle proportion de ces titres.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2018, environ 36,4 % des postes de direction (échelon équivalent ou supérieur à celui de vice-président) (soit 12 sur 33) à l'échelle de Hydro One et de ses principales filiales, y compris 1 poste de la haute direction sur 5, étaient occupés par des femmes.

#### **Interdictions d'opérations et faillites**

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous :

- aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de Hydro One Inc., ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant d'actions pour influencer de manière importante sur le contrôle de Hydro One ou de Hydro One Inc., n'est ni n'a été au cours des 10 dernières années administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la date à laquelle il a cessé d'exercer ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens;
- aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de Hydro One Inc. n'est ni n'a été au cours des 10 dernières années administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs

mobilières) prononcée pendant qu'il exerçait ces fonctions ou par suite d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, dans chaque cas, d'une durée de plus de 30 jours consécutifs;

- aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de Hydro One Inc. ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant d'actions pour influencer de manière importante sur le contrôle de Hydro One ou de Hydro One Inc. n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

Blair Cowper-Smith a occupé les fonctions de secrétaire de Stelco Inc. (« Stelco ») en 2004. Le 29 janvier 2004, la cour a accepté la demande de mise sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») de Stelco. Le 31 mars 2006, Stelco s'est déchargée de la protection de la LACC. M. Cowper-Smith a également siégé au conseil d'administration de Golfsmith International Holdings GP Inc. et de Golf Town Canada Inc. (« Golf Town ») entre 2016 et 2018. Le 14 septembre 2016, la cour a accepté la demande de mise sous la protection de la LACC de Golf Town. Golf Town s'est déchargée de cette protection après sa vente à Fairfax Financial Holdings Limited et CI Investments Inc. en octobre 2016.

### **Amendes ou sanctions**

Aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de Hydro One Inc. ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant d'actions pour influencer de manière importante sur le contrôle de Hydro One ou de Hydro One Inc. ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu d'entente de règlement avec une telle autorité ou ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation des amendes ou des sanctions qui seraient considérées comme importantes pour un investisseur raisonnable qui prend une décision en matière de placement.

### **Conflits d'intérêts**

À la connaissance de Hydro One et de Hydro One Inc., il n'y a aucun conflit d'intérêts existant ou éventuel entre Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales et les administrateurs ou les membres de la haute direction de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales attribuable à leurs intérêts commerciaux externes à la date des présentes. Certains administrateurs et membres de la haute direction sont administrateurs et membres de la haute direction d'autres sociétés ouvertes. Par conséquent, d'éventuels conflits d'intérêts pourraient influencer sur la manière dont ces personnes évaluent les acquisitions éventuelles ou sur la façon dont ils agissent de manière générale pour le compte de Hydro One ou de Hydro One Inc. Les conflits qui surgissent sont gérés en appliquant une série de mesures, y compris une déclaration du conflit, la non-participation à des réunions ou à certaines parties des réunions, et la création de documents distincts destinés aux administrateurs concernés.

### **Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes**

Aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One et de ses filiales, ni aucune des personnes qui ont des liens avec les personnes précitées ni aucun des membres de leur groupe respectif n'a, directement ou indirectement, d'intérêt important dans une opération conclue au cours des trois exercices ayant précédé la date des présentes qui a eu une incidence importante sur Hydro One ou Hydro One Inc. ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait un tel effet.

### **Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction**

Aucun des administrateurs, des membres de la haute direction, des employés, des anciens administrateurs, des anciens membres de la haute direction ou des anciens employés ni aucune personne qui a des liens avec l'un ou l'autre des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales n'a été endetté envers Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales, à l'exception de prêts de caractère courant, ni n'a contracté une dette faisant l'objet d'un cautionnement, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement ou d'une autre entente similaire offert par Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales.

### **Indépendance**

Le conseil d'administration de Hydro One et de Hydro One Inc. est actuellement formé de 10 administrateurs, lesquels sont tous indépendants de Hydro One et de Hydro One Inc. et indépendants de la Province au sens de la convention de gouvernance.

Pour les besoins de Hydro One, un administrateur indépendant est un administrateur qui est indépendant de Hydro One et indépendant de la Province. Les administrateurs seront indépendants de Hydro One s'ils sont indépendants au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne régissant la communication des pratiques de gouvernance et des exigences des bourses imposant un nombre ou un pourcentage d'administrateurs indépendants. Au sens des lois sur les valeurs mobilières du Canada, l'administrateur qui est « indépendant » n'a pas de relation directe ou indirecte, soit une relation dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un administrateur, certaines relations stipulées étant réputées ne pas être indépendantes. Un administrateur sera « indépendant de la Province » s'il est indépendant de Hydro One en vertu de la législation en valeurs mobilières ontarienne régissant la communication des pratiques de gouvernance, si la Province et certaines entités provinciales déterminées sont traitées comme la société mère de

## HYDRO ONE LIMITED

### RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

Hydro One aux termes de cette définition, mais à l'exclusion des administrateurs actuels dont la relation a pris fin avant le 31 août 2015. La convention de gouvernance exige que tous les administrateurs, à l'exception du chef de la direction, soient indépendants à la fois de Hydro One et de la Province. Le président du conseil de Hydro One est indépendant à la fois de Hydro One et de la Province.

Le tableau suivant résume la participation aux comités et le statut d'indépendance des membres du conseil :

Administrateur	Comités				Indépendance	
	Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	Indépendant de Hydro One	Indépendant de la Province
Cherie Brant		v		v	v	v
Blair Cowper-Smith		v	v		v	v
Anne Giardini	v			v	v	v
David Hay	v			v	v	v
Timothy Hodgson		v	v		v	v
Jessica McDonald	v		v		v	v
Russel Robertson	v		v		v	v
William Sheffield	v			v	v	v
Melissa Sonberg		v	v		v	v
Tom Woods					v	v

### Politique en matière de diversité

Le conseil a adopté une politique en matière de diversité au sein du conseil qui formalise l'engagement de la société à l'égard de la diversité et son désir de maintenir un conseil composé d'administrateurs talentueux et dévoués dont les compétences, l'expérience, les connaissances et les antécédents reflètent la nature diversifiée du contexte commercial dans lequel elle exerce ses activités, y compris un nombre approprié d'administratrices. Le conseil aspire à ce que chaque genre constitue au moins 40 % de sa composition. À l'heure actuelle, le conseil compte quatre administratrices (40 %).

### Présence des administrateurs aux réunions

On s'attend à ce que les administrateurs assistent aux réunions du conseil, aux réunions des comités auxquels ils siègent et à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Nombre de réunions du conseil et des comités (du 13 août 2018 au 1<sup>er</sup> novembre 2018)<sup>1</sup> :

	Réunions ordinaires	Réunions extraordinaires	Séances à huis clos
Conseil	1	5	5
Comité d'audit	1	2	3
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	1	-	1
Comité des ressources humaines	1	2	3
Comité de gouvernance	1	-	1

<sup>1</sup> Tous les administrateurs actuels de Hydro One ont été nommés le 13 août 2018. Les administrateurs de Hydro One sont également administrateurs de Hydro One Inc. et les deux conseils et les comités de chacun d'entre eux tiennent des réunions conjointes.

### Comité d'audit

Le comité d'audit doit être composé d'au moins trois administrateurs qui, de l'avis de Hydro One, sont « indépendants » (au sens de toutes les lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des règles des bourses applicables et de la convention de gouvernance) et possèdent des « compétences financières » (au sens des autres exigences ou lignes directrices relatives au comité d'audit prévues par les lois sur les valeurs mobilières ou les règles des bourses applicables, notamment le Règlement 52-110 sur le comité d'audit). Au moins un membre du comité d'audit répondra à la définition d'« expert financier du comité d'audit » (selon le sens attribué à l'expression *audit committee financial expert* dans les règles applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis). Le comité d'audit est composé de William Sheffield (président), Anne Giardini, David Hay, Jessica McDonald et Russel Robertson. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant, possède des compétences financières et comprend les principes comptables utilisés pour dresser les états financiers de Hydro One et possède une expérience variée quant à l'application générale de ces principes comptables, ainsi qu'une compréhension des contrôles internes et des procédures nécessaires à la communication de l'information financière. Russel Robertson et David Hay répondent chacun à la définition d'expert financier du comité d'audit.

Veillez consulter les notices biographiques des membres de notre comité d'audit à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction » ci-dessus pour en savoir plus sur leurs autres compétences et expériences inestimables.

**Comité des ressources humaines**

L'équipe de direction de Hydro One, le comité des ressources humaines et les conseillers en rémunération de la société jouent tous un rôle essentiel dans l'établissement de la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction de la société et dans la gestion des risques liés à la rémunération pour le compte du conseil d'administration de Hydro One. Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de l'intéressement et du maintien en poste des membres clés de la direction principale.

Tous les membres du comité des ressources humaines sont indépendants. Le comité des ressources humaines est composé de Melissa Sonberg (présidente), Blair Cowper-Smith, Timothy Hodgson, Jessica McDonald et Russel Robertson. Tous les membres du comité des ressources humaines ont acquis l'expérience pertinente suivante dans le domaine des ressources humaines et de la rémunération pour avoir été membres de la haute direction (ou l'équivalent) d'une grande entreprise ou avoir déjà siégé au comité de rémunération d'une société cotée en bourse ou autrement :

- expérience dans le domaine des ressources humaines (expérience des programmes d'avantages sociaux, de retraite et de rémunération [surtout la rémunération de membres de la haute direction]);
- expérience dans le domaine de la gestion des risques (connaissance des contrôles de risques internes des évaluations des risques et de la présentation des risques liés à la rémunération des membres de la haute direction, et expérience dans le domaine);
- expérience comme haut dirigeant (expérience comme membre de la haute direction ou dirigeant d'une société ouverte ou d'une grande entreprise).

Veuillez consulter les notices biographiques des membres de notre comité des ressources humaines à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction » ci-dessus pour en savoir plus sur leurs autres compétences et expériences inestimables.

**Comité de sélection du chef de la direction**

Le conseil a également mis sur pied un comité spécial de sélection du chef de la direction chargé de déterminer et de choisir un président et chef de la direction.

**Politiques et pratiques en matière de rémunération**

Sauf indication contraire dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Hydro One datée du 19 mars 2018 préparée relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 15 mai 2018, ou dans le texte qui suit, aucun changement important n'a été apporté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux politiques et pratiques en matière de rémunération adoptées par le conseil d'administration de Hydro One ou de Hydro One Inc. visant à établir la rémunération des administrateurs et dirigeants de Hydro One ou de Hydro One Inc.

**Modification de la rémunération des administrateurs et du chef de la direction de Hydro One**

Comme il a été divulgué plus haut à la section « Administrateurs et membres de la haute direction », le 11 juillet 2018, Hydro One, en son nom et au nom de Hydro One Inc., a annoncé la conclusion d'une lettre d'entente prévoyant le remplacement de façon ordonnée du conseil d'administration de Hydro One et de Hydro One Inc. et la retraite de Mayo Schmidt de son poste de chef de la direction avec prise d'effet le 11 juillet 2018. Conformément à la lettre d'entente, Hydro One a accepté de consulter la Province à l'égard des questions futures en matière de rémunération de la haute direction. De plus, l'ancien conseil de Hydro One et de Hydro One Inc. a offert et accepté de réduire immédiatement la rémunération de ses membres pour la ramener aux niveaux prévus par la politique sur la rémunération des membres du conseil d'administration qui s'appliquait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'ancien conseil de Hydro One et de Hydro One Inc. a également offert et accepté de renoncer à toute compensation pour ses services après le 30 juin 2018.

Dans le cadre du départ à la retraite de M. Schmidt, ce dernier a reçu des montants conformément aux politiques de retraite de Hydro One applicables à ses attributions en actions en cours et à son contrat d'emploi, comme divulgué, et il n'a pas eu droit à une indemnité de départ. M. Schmidt a touché un paiement forfaitaire de 0,4 million de dollars au lieu de tous les avantages postérieurs au départ à la retraite et indemnités.

**Projet de loi 2**

Le 16 juillet 2018, l'Assemblée législative de l'Ontario a déposé le projet de loi 2 intitulé *Loi de 2018 portant sur les priorités urgentes*. En tant que projet de loi omnibus, entre autres, le projet de loi 2, dans sa version proposée, modifierait la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi sur la CEO ») et adopterait la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One* (la « Loi »), et obligerait le conseil d'administration de Hydro One à établir un nouveau cadre de rémunération pour le conseil d'administration et certains dirigeants de Hydro One et de ses filiales (à l'exclusion des filiales constituées à l'extérieur du Canada) en consultation avec la Province et les cinq autres actionnaires principaux de Hydro One, lequel cadre de rémunération est soumis à l'approbation du Conseil de gestion du Cabinet. La Loi confère au Conseil de gestion du Cabinet le pouvoir d'émettre des directives régissant la rémunération des administrateurs et de certains dirigeants de Hydro One et de ses filiales (à l'exclusion des filiales constituées à l'extérieur du Canada). Le dépôt du projet de loi 2 pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de Hydro One et de Hydro One Inc. à continuer d'attirer et de retenir des hauts dirigeants.

## HYDRO ONE LIMITED

### RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

La Loi exige également que Hydro One divulgue chaque année au public la rémunération versée à certains dirigeants et prévoit que la Loi sur la CEO sera modifiée de sorte que les taux facturés par Hydro One Limited et ses filiales ne reflètent pas les montants versés pour la rémunération du chef de la direction et de certains membres de la haute direction de Hydro One et de ses filiales. L'incidence de cette modification devrait limiter la capacité de Hydro One de recouvrer certains montants versés au titre de la rémunération des dirigeants au moyen de mécanismes de tarifs distincts, laquelle rémunération devrait entraîner une baisse du bénéfice net de Hydro One pouvant aller jusqu'à 9 millions de dollars pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018, et elle est tributaire de la détermination définitive de la CEO. La baisse pourrait être considérablement moins élevée, selon la détermination que fera la CEO des membres de la haute direction dont la rémunération doit être exclue. Le projet de loi 2 prévoit expressément que certaines causes d'action et procédures ne sont pas disponibles ou seront interdites contre la Province, Hydro One ou l'une de ses filiales, ou l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés ou mandataires actuels ou anciens en ce qui a trait à la Loi, à la participation de la Province en matière de rémunération ou à d'autres aspects de la gouvernance d'entreprise de Hydro One ou l'une de ses filiales ou à toute fausse déclaration alléguée dans tout prospectus, document ou autre déclaration publique relativement à la participation de la Province en matière de rémunération relativement à Hydro One ou l'une de ses filiales. Le projet de loi 2 a reçu la sanction royale le 25 juillet 2018.

#### Province de l'Ontario

Nonobstant la convention de gouvernance, et à la lumière des mesures prises par la Province à la suite des élections provinciales de juin 2018, y compris l'adoption du projet de loi 2, la Province peut choisir de prendre d'autres décisions visant Hydro One qui pourraient nuire aux intérêts des actionnaires.

### MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

#### FPAE

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation, ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. La direction estime que les FPAE sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société, car ils excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires. C'est pourquoi ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la société en matière de production de trésorerie.

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	clos les 30 septembre			
	2018	2017	2018	2017
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	508	442	1 176	1 193
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	(85)	(52)	54	1
Dividendes sur les actions privilégiées	(4)	(4)	(13)	(13)
Distributions à la participation sans contrôle	(1)	(1)	(6)	(4)
<b>FPAE</b>	<b>418</b>	<b>385</b>	<b>1 211</b>	<b>1 177</b>

#### Bénéfice net ajusté et bénéfice par action ordinaire ajusté

Le bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté indiqué dans le tableau qui suit a été établi par la direction à titre d'information supplémentaire et exclut le bénéfice lié à l'acquisition d'Avista Corporation du bénéfice net. Le bénéfice par action ordinaire ajusté est utilisé en interne par la direction pour évaluer la performance de la société. Cette donnée est jugée utile, car elle exclut l'incidence des coûts liés aux acquisitions et des gains ou pertes sur le contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération et fournit aux utilisateurs une base de comparaison pour évaluer les activités courantes de la société par rapport à l'exercice précédent.

# HYDRO ONE LIMITED

## RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

<i>(en millions de dollars, sauf les nombres d'actions et le bénéfice par action ordinaire)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	194	219	616	503
Incidences liées à l'acquisition d'Avista Corporation :				
Coûts liés à Avista Corporation (avant impôts)	40	24	24	27
Incidence fiscale	(7)	(6)	(9)	(6)
Coûts liés à Avista Corporation (après impôts)	33	18	15	21
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	227	237	631	524
Nombre moyen pondéré d'actions				
De base	595 882 438	595 386 308	595 714 016	595 254 201
Effet des régimes de rémunération à base d'actions dilutifs	1 968 856	2 130 453	2 128 211	2 172 635
Dilué	597 851 294	597 516 761	597 842 227	597 426 836
Bénéfice par action ordinaire ajusté				
De base	0,38 \$	0,40 \$	1,06 \$	0,88 \$
Dilué	0,38 \$	0,40 \$	1,06 \$	0,88 \$

### Produits, déduction faite des achats d'électricité

Les produits, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits moins les achats d'électricité. La direction estime que les produits, déduction faite des achats d'électricité sont une mesure utile des produits nets du secteur de la distribution, puisque les achats d'électricité sont entièrement compensés par les produits.

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Produits	1 606	1 522	4 659	4 551
Moins : Achats d'électricité	733	675	2 158	2 213
<b>Produits, déduction faite des achats d'électricité</b>	<b>873</b>	<b>847</b>	<b>2 501</b>	<b>2 338</b>

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Produits tirés de la distribution	1 103	1 040	3 284	3 317
Moins : Achats d'électricité	733	675	2 158	2 213
<b>Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité</b>	<b>370</b>	<b>365</b>	<b>1 126</b>	<b>1 104</b>

Les FPAE, le bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté, le bénéfice net ajusté, les produits, déduction faite des achats d'électricité et les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR des États-Unis, qui n'en prescrivent pas de signification normalisée. Il est par conséquent improbable qu'ils soient directement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ils ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR des États-Unis.

### OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,4 % au 30 septembre 2018. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque la Province les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Un résumé des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017 est fourni ci-après :

# HYDRO ONE LIMITED

## RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en millions de dollars)		Trimestres		Périodes de neuf mois	
Apparenté	Opération	clos les 30 septembre 2018	2017	closes les 30 septembre 2018	2017
<b>Province</b>	Versement de dividendes	69	69	205	231
<b>SIERE</b>	Achats d'électricité	321	276	1 079	1 169
	Produits tirés des services de transport	474	390	1 293	1 124
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	113	181	353	321
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	59	61	177	185
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	8	8	24	24
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	11	18	33	44
<b>OPG</b>	Achats d'électricité	2	2	8	7
	Produits tirés de la prestation de services de construction et d'entretien de l'équipement	2	2	6	6
	Coûts au titre de l'achat de services	—	—	—	1
<b>SFIEO</b>	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	1	—	2	1
<b>CEO</b>	Frais liés à la CEO	2	2	6	6

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, tout système de contrôle interne ne peut que fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle fixés seront atteints et en raison de ses limites inhérentes, il ne peut prévenir ni détecter toutes les inexactitudes.

Aucune modification importante n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au cours du trimestre clos le 30 septembre 2018 qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

### NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les directives de l'Accounting Standards Codification (« ASC ») publiées par le FASB s'appliquant à Hydro One :

#### Directives comptables adoptées récemment

Directive	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 606	Mai 2014 à novembre 2017	L'ASC 606 traitant des produits tirés de contrats conclus avec des clients remplace l'ASC 605 sur la comptabilisation des produits. L'ASC 606 fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Hydro One a adopté l'ASC 606 le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 selon la méthode de l'application rétrospective, sans s'être prévalu des mesures de simplification, et il n'y a eu aucune incidence significative sur la politique de comptabilisation des produits de la société au moment de l'adoption. La société a tenu compte des obligations d'information de l'ASC 606 pour les périodes intermédiaires de l'exercice d'adoption.
ASU 2017-07	Mars 2017	La composante du coût des services de la charge nette au titre des prestations de régimes à prestations déterminées doit être présentée dans le même poste que les autres charges de rémunération découlant des services rendus par les employés de la société. Toutes les autres composantes de la charge nette au titre des prestations doivent être présentées distinctement de la composante du coût des services dans l'état des résultats. Seule la composante du coût des services peut être inscrite à l'actif, le cas échéant.	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Hydro One a demandé un compte d'actif réglementaire afin de maintenir l'inscription à l'actif des coûts des avantages postérieurs à l'emploi connexes et, de ce fait, il n'y a aucune incidence importante au moment de l'adoption. Voir la note 2 – Principales conventions comptables et la note 11 – Actifs et passifs réglementaires des états financiers de Hydro One pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018.

## Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Directive	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2016-02 2018-01 2018-10 2018-11	Février 2016 à juillet 2018	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs). L'ASU 2018-01 permet à une entité de choisir, par mesure de simplification, de ne pas évaluer, en vertu de l'ASC 842, les servitudes qui existaient ou qui sont venues à échéance avant l'adoption par l'entité de l'ASC 842, et qui n'étaient pas précédemment comptabilisées comme des contrats de location aux termes de l'ASC 840. L'ASU 2018-10 modifie des aspects de portée limitée de l'ASC 842. L'ASU 2018-11 propose aux entités une méthode de transition supplémentaire et optionnelle pour l'adoption de l'ASC 842. L'ASU 2018-11 permet également aux bailleurs de choisir une mesure de simplification optionnelle qui leur permet de ne pas séparer les composantes non locatives de la composante locative qui s'y rattache par catégorie de biens sous-jacents.	1 <sup>er</sup> janvier 2019	La société a passé en revue un grand nombre de contrats de location existants et de contrats pertinents et poursuit ses activités d'évaluation. Aucune détermination quantitative n'a été réalisée jusqu'à présent. La société est en voie d'adopter cette norme d'ici la date d'entrée en vigueur.
2018-07	Juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les transactions dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 <sup>er</sup> janvier 2019	À l'étude
2018-13	Août 2018	Les obligations d'information relatives aux évaluations de la juste valeur de l'ASC 820 ont été modifiées afin d'améliorer l'efficacité des renseignements présentés dans les notes afférentes aux états financiers.	1 <sup>er</sup> janvier 2020	À l'étude
2018-14	Août 2018	Des obligations d'information relatives aux régimes à prestations déterminées à employeur unique ou à d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite ont été ajoutées, supprimées ou précisées afin d'améliorer l'efficacité des renseignements présentés dans les notes afférentes aux états financiers.	1 <sup>er</sup> janvier 2021	À l'étude
2018-15	Août 2018	La modification resserre l'arrimage entre, d'une part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour les fins d'une entente d'hébergement considérée comme un contrat de service et, d'autre part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour le développement ou l'acquisition d'un logiciel qui sera utilisé en interne. La comptabilisation de l'élément « prestation de service » des ententes d'hébergement n'est pas visée par la modification.	1 <sup>er</sup> janvier 2020	À l'étude

## ÉNONCÉS ET AUTRES INFORMATIONS DE NATURE PROSPECTIVE

Les communications verbales et écrites de la société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant les demandes de tarifs de transport et de distribution de la société, y compris les décisions, les taux acceptés, ainsi que le calendrier et les incidences prévus; la situation de trésorerie de la société, ses sources de financement et ses besoins d'exploitation; les attentes concernant les notes de crédit; les facilités de crédit d'exploitation; les facilités de crédit d'acquisition; les attentes concernant les activités de financement de la société; la dette venant à échéance; les projets en cours ou prévus, y compris les résultats attendus de ces projets, leurs coûts et leurs dates d'achèvement; les investissements en

capital futurs prévus, y compris leur calendrier et les plans d'investissement de la société; les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la société; la CEO et les requêtes auprès de la CEO; le capital-actions de la société et la conversion des options sur actions et des débetures convertibles; NRLP et le projet de renforcement Niagara; le projet d'interconnexion du lac Supérieur et les demandes réglementaires connexes; les conventions collectives; le régime de retraite, les cotisations de retraite futures, les évaluations des régimes et les répercussions attendues; l'incidence du traitement par la CEO des avantages postérieurs à l'emploi; les dividendes; le taux d'imposition effectif estimé; les mesures non conformes aux PCGR; le contrôle interne à l'égard de l'information financière; les récentes directives concernant la comptabilité; le prospectus de base universel; les attentes concernant le dépôt d'un prospectus de base futur par Hydro One Holdings Limited; les débetures convertibles; la dispense; le statut des acquisitions et des fusions réalisées par la société, notamment celles d'Orillia Power, de Peterborough Distribution et d'Avista Corporation; la stratégie de financement de la société et les opérations de couverture de change liées à l'acquisition d'Avista Corporation; les actions collectives, y compris les litiges découlant de la fusion; le risque que la société ne parvienne pas à réaliser la fusion; l'entente conclue avec la Province; la modification du conseil d'administration et le remplacement du chef de la direction de Hydro One; et le projet de loi 2 et ses répercussions prévues, notamment les attentes concernant la rémunération des membres de la haute direction et l'intervention possible du gouvernement dans les affaires de Hydro One. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité ou plus précisément, à Hydro One; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la société; la poursuite de l'application des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; l'absence de changements importants visant la notation de crédit actuelle de la société; l'absence d'incidences imprévues de nouvelles prises de position comptables; l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

#### Risques liés à la fusion avec Avista Corporation :

- les risques liés à la fusion, y compris : i) le risque que Hydro One ne parvienne pas à réaliser la fusion; ii) l'incertitude quant au temps requis pour réaliser la fusion; iii) le risque que le prix d'achat d'Avista Corporation augmente; et iv) le risque que les avantages escomptés de la fusion ne se concrétisent pas ou ne surviennent pas selon l'échéancier prévu par Hydro One;
- les risques liés au financement de la fusion; et
- les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés.

#### Risques liés aux activités :

- les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés;
- les risques associés à l'exercice par la Province d'autres pouvoirs législatifs et réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi 2;
- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés aux ordonnances tarifaires, au rendement réel par rapport aux prévisions et aux investissements de capital, ou au refus de requêtes;
- le risque que la société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;
- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la société n'est pas assurée ou par suite desquels la société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;

- l'opposition du public aux projets planifiés et les délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;
- le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves, tel qu'il est défini dans la *Loi sur les Indiens* (Canada);
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information et au maintien d'une infrastructure complexe de systèmes de TI;
- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la société soit incapable de négocier des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la société;
- le risque que la société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital;
- le risque d'abaissement de la note de crédit et son incidence sur le financement et les liquidités de la société;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit;
- le risque que la société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale, à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires;
- le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;
- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;
- l'incapacité de la société à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la société; et
- le risque lié à l'incidence de nouvelles prises de position comptable.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et autres facteurs sont analysés plus en détail à la rubrique « Autres événements – Fusion d'Avista Corporation » et à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction de Hydro One – Province de l'Ontario », du présent rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du rapport de gestion de 2017.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur Sedar à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Web de la société à l'adresse [www.HydroOne.com/Investors](http://www.HydroOne.com/Investors).